



Le partenaire technologique

Document de référence

Exercice 2007/2008





Remerciements

Un grand merci aux 2077 collaborateurs qui ont réalisé 148,74 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé avec un résultat net part du groupe de 8 millions d'euros en 2007. Ils auront permis, une fois encore, de faire progresser SII.

Le succès de SII est basé sur vos qualités techniques et aussi humaines, sur votre aptitude à travailler ensemble et avec plaisir pour servir nos clients.

Nos plus vifs remerciements aussi à nos clients fidèles qui, à travers leurs référencements, nous renouvellent régulièrement leur confiance. Cette reconnaissance, année après année, est un encouragement, générateur puissant d'énergie et d'enthousiasme pour nos équipes.



Participer à la R&D de nos clients

Aujourd'hui, aucune entreprise ne peut survivre sans rechercher ni développer sans cesse de nouveaux services, de nouveaux produits ou des procédés de fabrication innovants. Autant de facteurs nécessitant des expertises de plus en plus pointues et variées qui obligent à mobiliser des ressources externes. Pour rester compétitive, l'entreprise fait appel à des partenaires spécialisés qui l'accompagnent dans cette innovation permanente. C'est le créneau de SII depuis sa création, créneau qui génère l'essentiel du chiffre d'affaires de la société.



« ... Un goût passionné de grandir, d'être, voilà ce qu'il nous faut. Arrière donc les pusillanimes et les sceptiques, les pessimistes et les tristes, les fatigués et les immobilistes. La vie est perpétuelle découverte. La vie est mouvement... »

Teilhard de Chardin

Quel bilan faites-vous de l'exercice 2007/08 ?

Pour l'année 2007, le Syntec Informatique a annoncé le 27 mars 2008 une croissance sectorielle de 6,5 %. C'est la troisième année consécutive, suite au trou d'air de 2001/02, où la croissance est de l'ordre de trois à quatre fois le PIB. L'année 2008 s'annonce sous des auspices comparables malgré quelques Cassandres qui augurent d'un retournement de conjoncture. SII surperforme ces résultats puisque notre croissance sur l'exercice a été de 16,8 %, ce qui nous a permis de gagner, cette année encore, quelques parts de marché.

En conséquence, j'ai souhaité mettre à profit cette dynami-

que de croissance, tant au niveau du secteur qu'au niveau de SII, pour prendre du recul sur l'opérationnel et confier les commandes à une nouvelle équipe de direction. "C'est par bon vent qu'il faut changer de pilote". La structure de gouvernance est donc passée du mode Conseil d'Administration avec Président et Directeur Général qui cumulait les fonctions vers une structure à Conseil de Surveillance & Directoire plus propice à ce que souhaitent les différentes parties.

Un exercice de transition ?

Plutôt une nouvelle étape dans l'histoire de SII. Le Directoire est composé de "compagnons de route" qui ont contribué au développement de SII. Eric Matteucci avec son passé de DAF d'une quinzaine d'années plus deux à la tête de l'agence de Rennes, Jean-Paul Chevée recruté il y a treize ans comme ingénieur commercial sur Sophia et qui depuis dix ans a développé l'agence d'Aix en Provence et enfin Patrice Demay qui a créé de zéro l'agence de Toulouse pour en faire une entité de près de quatre cents personnes huit ans après.

Sur le deuxième semestre de l'exercice, la transition s'est faite en douceur, la nouvelle génération se met en place "Place aux jeunes managers". A Patrice le développement national et l'animation du réseau d'agences, à Jean-Paul le démarrage de nouvelles aventures à l'international pour dupliquer les succès actuels, enfin à Eric de coordonner l'ensemble en alliant dynamique de croissance et performance économique.

Une nouvelle dynamique, quelle est la nouvelle stratégie de SII ?

La stratégie de SII a eu, jusqu'à présent, un certain succès. Cette transition n'est pas une rupture, nous n'allons pas changer une dynamique gagnante. Parier sur la technologie, parier sur les métiers de l'ingénieur avec une culture forte du service clients resteront les fondamentaux de notre stratégie. Ils ont permis à SII de construire son histoire, son savoir faire, ses réussites.

Par contre nous serons plus présents à l'international, l'aventure polonaise nous montre le chemin, après la République Tchèque et la Belgique, d'autres implantations sont à l'étude afin que d'ici trois à cinq ans, le chiffre d'affaires à l'international devienne significatif.

Deux autres aspects qui, culturellement, n'étaient pas dans les gènes de SII vont être développés. D'abord, nous allons allier croissance organique et croissance externe tant au niveau national qu'au niveau international. D'autre part, nous allons mettre en place une offre off-shore sur des pays culturellement et géographiquement proches, à savoir Pologne et Maroc.

Le secteur se concentre, participerez-vous à cette concentration ?

Une affirmation et une question. Je ne suis pas certain de l'affirmation. Est-ce que le secteur se concentre vraiment ? Certes, nous avons constaté de nombreux rapprochements, fusions, absorptions en 2007 mais dans la même période combien de nouvelles entités se sont créées ? Le dynamisme du secteur est tel que la vitesse de création de sociétés me semble aussi importante (voire davantage) que le processus de concentration, d'autant plus que ces nouvelles entités n'apparaissent dans aucun classement puisque encore trop petites et seulement au terme de quelques années certaines deviennent visibles avec plusieurs centaines de collaborateurs.

Pour la question "Participerez-vous à la concentration ?"

J'étais, personnellement, plutôt frileux historiquement sur cette démarche, la nouvelle équipe souhaite aborder ces opportunités d'une manière plus volontariste. Cela étant, il faudra faire nos expériences ; mettre en place les réseaux, apprendre à intégrer de nouvelles structures, faire des synergies, additionner des cultures,... La réponse est donc "plutôt oui" mais avec le temps et les opportunités.

Quelles sont les évolutions de la demande de vos clients ?

Depuis quelques années, les tendances semblent clairement s'affirmer vers un marché d'acheteurs alors que paradoxalement le secteur reste en pénurie de ressources. Au niveau contractuel, la dichotomie historique forfait/régie a vécu et pour diverses raisons convergentes (coût, contraintes juridiques, professionnalisation des acteurs, ...) les acheteurs imposent des engagements de service par rapport à des engagements de moyens ou de résultats. D'où l'émergence des contrats de service, de l'entreprise étendue, ou de la régie forfaitisée. D'autre part et comme conséquence directe d'un marché d'acheteurs, les prix de vente ne suivent pas les évolutions des indices économiques. Malgré la dérive salariale, malgré le manque de ressources, la profession ne réussit pas ou plutôt les donneurs d'ordre réussissent à stabiliser les prix de vente avec une dérive certes positive mais inférieure au taux d'inflation.

L'écart de prix avec nos voisins européens se creuse, les marges des meilleurs acteurs de la profession se détériorent et, cette année encore, il n'y a toujours pas de signaux permettant d'espérer un renversement de tendance à court terme.

Quels sont les secteurs porteurs en 2008 ?

Ma réponse sera modulée selon nos domaines d'intervention, à savoir le conseil en technologies (60 % du CA) et les systèmes d'information (40 %).

Le Syntec Informatique a, de nouveau, confirmé que tous les secteurs d'activité seraient demandeurs et porteurs d'investissements et de projets en 2008. Quatre vecteurs de croissance ont été retenus ; productivité, innovation, réglementation, usage. Ils devraient générer une croissance des investissements informatique - en particulier services et logiciels - de 6 à 8 % sur le moyen terme en prolongement des années précédentes. En ce qui concerne les secteurs industriels, les secteurs actuellement porteurs sont la défense, l'énergie, l'électronique, l'environnement sans oublier l'aéronautique et les télécoms. Un peu plus difficile au niveau de l'automobile. La banque, l'assurance et le secteur public ont de nombreux projets à l'étude en particulier liés à l'évolution de la réglementation, la recherche de productivité et de valeur ajoutée, la demande de nouveaux services.

Comment vont évoluer vos marges ? Votre croissance ?

Nos marges ? C'est la déception de l'année. J'avais pour objectif d'inverser la tendance et au minimum de stopper la chute, nous n'avons pas atteint cet objectif et cette année nous avons perdu, à nouveau, un point de marge opérationnelle ! Je constate qu'au niveau de la profession il y a un resserrement de la distribution des marges opérationnelles. Les "premiers de la classe" ont vu leurs marges baisser, les autres plutôt augmenter et globalement il y a un regroupement dans la bande 6 à 9% du CA. Cette tendance n'est pas inéluctable et nous allons mettre toute notre énergie à regagner le terrain perdu et revenir sur des marges à deux chiffres.

En ce qui concerne notre croissance, les résultats sont là, nous avons un objectif de 145 à 150 M€ et nous avons terminé à 148,74 M€ plutôt en haut de fourchette. Pour cette nouvelle année nous avons pour objectif de maintenir ce rythme de croissance et surtout d'améliorer nos résultats (point précédent) malgré la pression de nos donneurs d'ordre. Cela sous entend une adaptation de nos structures, une efficacité et une rigueur de gestion au quotidien et une professionnalisation de nos offres en particulier une démarche de qualité et d'exigence dans le cadre des processus CMMi.

Au niveau du recrutement - Est-ce toujours le problème n° 1 ?

Oui. Je parlais de “pénurie de ressources”, nous sommes effectivement depuis quelques années dans cette situation. Le bilan sur cet exercice est encourageant puisque nous avons prévu de recruter 780 collaborateurs et nous en avons recruté 810 pour 378 postes créés. Cela reste une préoccupation majeure si on ne veut pas céder à des prétentions salariales décalées par rapport aux contraintes économiques imposées par nos clients. Pour cet exercice, nous sommes sur une perspective du même ordre et, bien que l’avenir soit incertain, nous concevons le recrutement comme stratégique sur le long terme. Notre volonté est d’enrichir les compétences de nos consultants sur des environnements différents et innovants au long de leur carrière dans notre société. Autre bonne nouvelle, le turn over s’est stabilisé en région parisienne et a légèrement diminué sur nos agences de province ce qui permet à volume de recrutement constant d’augmenter le nombre de postes créés c’est-à-dire nos ressources et notre force de frappe.

Où en êtes-vous sur l’offre “off-shore” ?

Ce devrait être l’une des nouveautés de cet exercice. Lorsque nous avons créé, il y a deux ans, l’entité polonaise nous avons, entre autres, pour objectif de développer une offre off-shore, finalement le dynamisme de la demande domestique a mobilisé toute la croissance de cette filiale et la partie off-shore (localisée

à Gdansk) ne représente, à ce jour, qu’une faible partie du CA et reste à développer. Par contre en début de ce nouvel exercice nous avons ouvert un centre au Maroc dédié à l’off-shore. Les structures sont en place pour accueillir les premiers projets. Compte tenu des retours clients nous pensons que ce centre va rapidement prendre une dimension respectable, qu’il permettra des synergies avec nos autres centres de développement et surtout, comblera le manque au niveau de notre offre de services concernant ce type de prestation “low cost”.

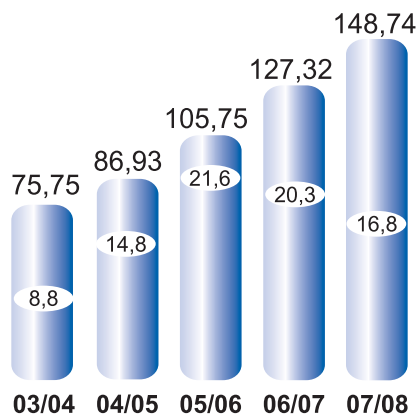
SII va avoir trente ans l’année prochaine, à quoi ressemblera SII dans trente ans ?

Dans le monde actuel, il n’y a pas beaucoup d’activités où l’on puisse faire des prévisions à trente ans, qui plus est dans les métiers de service où l’horizon est court ; il n’y a aucune certitude au delà de trois ans. Concentration de la concurrence, évolution de la technologie, des modes de gestion et de réalisation, de la législation, du marché, du climat boursier, ... Dans ces métiers dits de “haute technologie” on est à la merci de ruptures que l’on doit si possible anticiper et, en tous les cas, positiver c’est la “destruction créatrice” de Schumpeter. Ce que j’aimerais c’est que dans trente ans, d’une part, il y ait toujours une place pour nos métiers alliant innovation et esprit d’entreprise et que les valeurs culturelles sur lesquelles SII a bâti son succès perdurent. J’ai la plus grande confiance dans l’avenir de SII et dans les équipes actuelles afin de continuer à faire évoluer l’offre et trouver, au quotidien, le bon mix entre ambition, humilité et détermination.

	Page
1. Activités de SII	
1.1 Présentation de la société – Historique et activités	8
1.2 Organisation	10
1.3 Culture d'entreprise	12
2. Information financière	
2.1 Chiffres clés	13
2.2 Comptes consolidés au 31 mars 2008	14
2.3 Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2008	18
2.4 Comptes sociaux au 31 mars 2008	29
2.5 Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2008	33
3. Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	
3.1 Renseignements de caractère général concernant la société	44
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	46
3.3 Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2008	47
3.4 Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	47
3.5 Evolution de l'actionnariat	48
3.6 Participation des salariés au capital social	48
3.7 Contrat de liquidité	48
3.8 Programme de rachat d'actions	49
4. Rapport du président du directoire	
4.1 Activités	50
4.2 Indicateurs de performance	52
4.3 Personnel	53
4.4 Clients	56
4.5 Facteurs de risques	58
4.6 Assurance et couverture des risques	60
4.7 Conventions réglementées	60
4.8 Perspectives et évolutions	60
4.9 Développement durable	61
4.10 Divers	65
5. Rapport du président du conseil de surveillance	
5.1 Gouvernance de l'entreprise	66
5.2 Procédures de contrôle interne	69
5.3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	71
5.4 Rapport du conseil de surveillance sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2008	72
6. Rapports des commissaires aux comptes	
6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	73
6.2 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	74
6.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	75
6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance relatif au contrôle interne	75
7. Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale	76
8. Responsables du document	
8.1 Responsable du document de référence	78
8.2 Attestation du responsable du document de référence	78
8.3 Responsables du contrôle des comptes	78
8.4 Responsable de l'information	78
9. Table de correspondance du document de référence	79

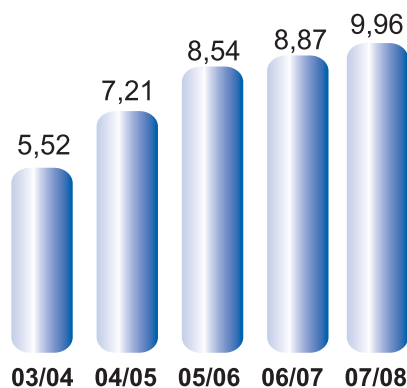
Quelques chiffres

Pour 2003/04, les chiffres proviennent des comptes sociaux. Les chiffres relatifs aux exercices 2004/05 et 2005/06 sont des comptes proforma en normes IFRS. Les chiffres 2006/07 et 2007/08 correspondent aux comptes consolidés aux normes IFRS.



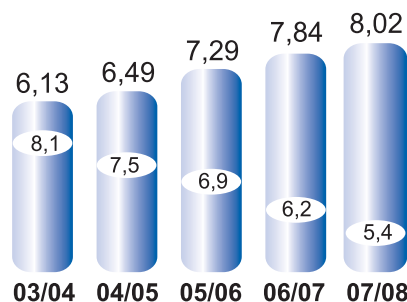
Chiffre d'affaires (M€)
Croissance (% du CA)

Une croissance, triple de la moyenne du secteur, correspondant à une prise significative de nouvelles parts de marché. Un chiffre d'affaires doublé sur 5 ans.



Résultat opérationnel (M€)
Marge opérationnelle (% du CA)

Une érosion de la marge opérationnelle liée principalement au différentiel d'évolution entre prix et salaire.

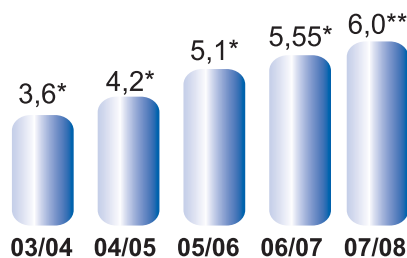


Résultat net (M€)
Marge nette (% du CA)

En conséquence directe de l'érosion de la marge opérationnelle.

Capacité d'autofinancement (M€)

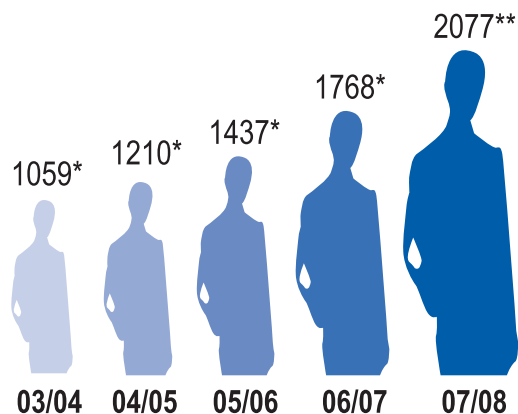
Génération de cash permettant, entre autres, l'autofinancement de la croissance.



Dividende (cts €)

(*) Recalculé sur la base de 20 000 000 actions
(vs 3 000 000 à l'époque).

(**) Proposé à l'assemblée générale du 19 septembre 2008.



Effectif (moyenne annuelle)

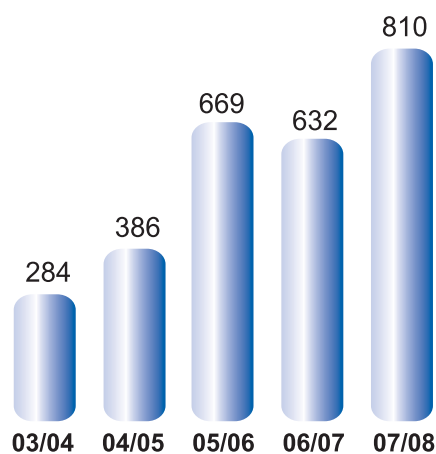
(*) Chiffre France - SII SA.

(**) Chiffre Groupe - France + International.

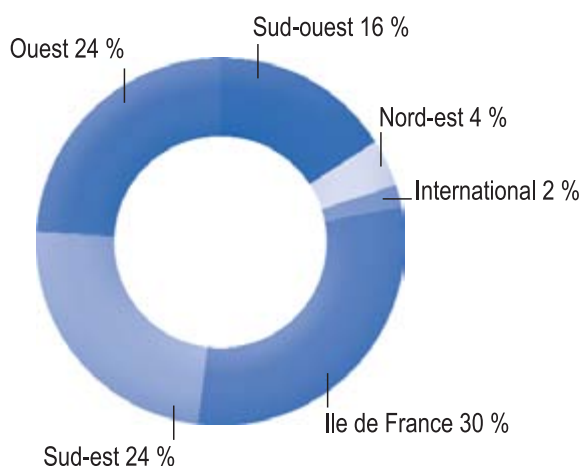
Les effectifs ont doublé en cinq ans.

En fin d'exercice (31/03/2008), SII comptait 2256 collaborateurs, soit une création nette de 378 postes.

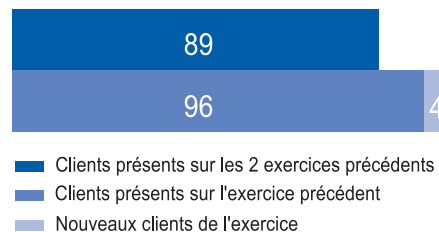
Quelques chiffres



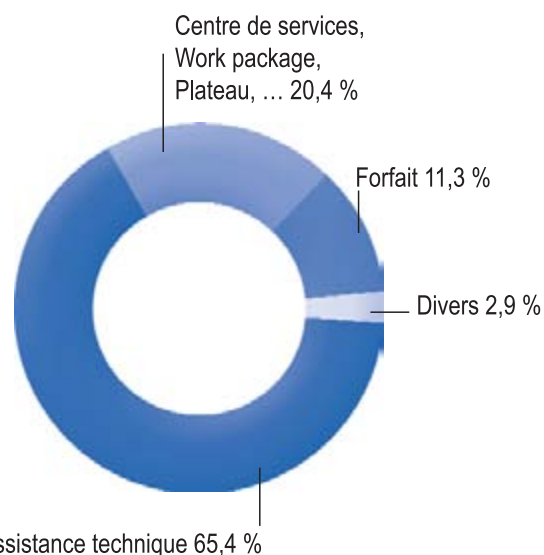
Recrutements



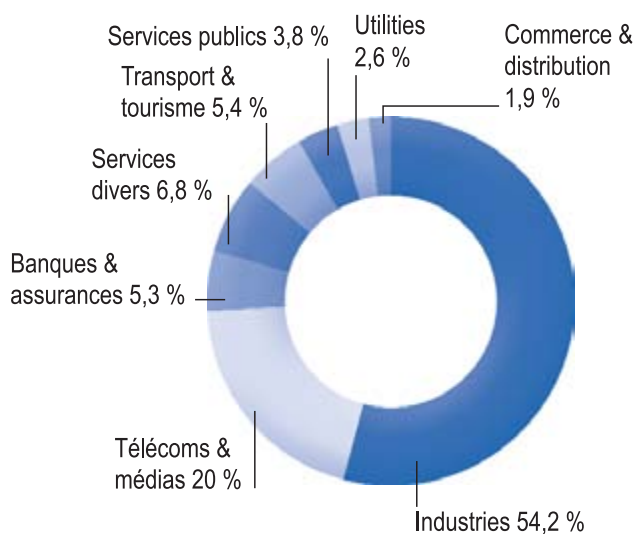
Chiffre d'affaires par région (%)



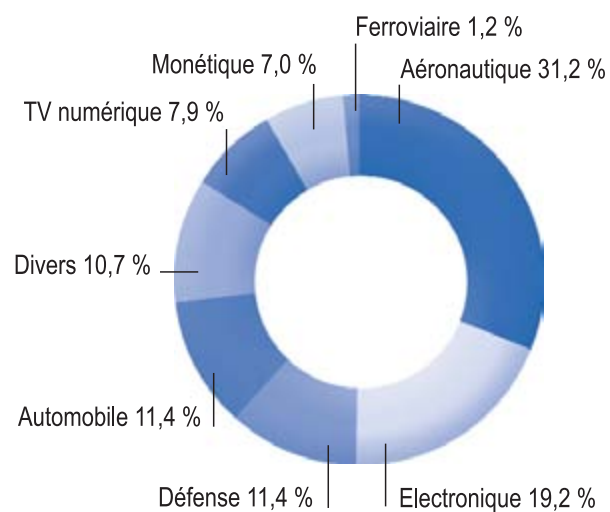
Fidélité clients (%)



Chiffre d'affaires par mode contractuel (%)



Chiffre d'affaires par secteur d'activités (%)



Ventilation industrie (%)

1. Activités de SII

1.1. Présentation de la société - Historique et activités

SII, Société de conseils et d'ingénierie créée en avril 1979, apporte des solutions aux projets à valeur ajoutée technologique des grandes entreprises. Son expérience porte sur l'informatique industrielle (métier historique de la société), les réseaux, les télécommunications, les systèmes d'information, ainsi que sur l'informatique technique et scientifique.

La société s'est développée, depuis son origine, sur deux métiers :

- la R&D externalisée ou le conseil en technologies
- l'intégration de systèmes informatiques, la maintenance/support et le test des systèmes.

1.1.1. Historique

1979 - 1984 : Les débuts

SII a été fondée par Bernard Huvé qui avait acquis une spécialité en informatique industrielle dans de grands groupes industriels (Bull, Commissariat à l'Energie Atomique et Philips).

SII réalise des projets exclusivement au forfait dans trois domaines principaux :

- informatisation de sucreries en collaboration avec Philips Sciences & Industrie,
- développement d'une gamme de produits pour des centrales à béton à base des premiers microcontrôleurs,
- Contrôle qualité en électronique automobile suivant une architecture clients-serveurs qui va être déployée à grande échelle fin des années 80.

1984 - 1991 : Les premières agences

En 1984, à l'occasion d'un important contrat avec le laboratoire d'IBM à La Gaude, SII crée une première agence dans le sud est de la France. L'un des premiers ingénieurs recrutés – Thierry Audier – en est devenu le responsable en 1987, poste qu'il occupe toujours. Fin 1984, SII c'est une trentaine de personnes avec une répartition du chiffre d'affaires moitié sur Paris, moitié sur Nice. Ces deux agences contribuent de manière identique à la croissance.

Fin des années 80, SII atteint 120 personnes :

- à Paris, pour des réalisations de processus industriels,
- à Nice, sur l'ensemble des couches réseau autour des technologies issues du laboratoire d'IBM.

Puis, déploiement en Ile de France par la création d'agences de proximité auprès des grands donneurs d'ordre :

- Sagem à Cergy Pontoise (1987),
- Matra, Renault, Sextant à Vélizy (1989) agence toujours dirigée par son fondateur François Pontoizeau.

1991 - 1992 : Le trou d'air

SII est ébranlée par la crise qui a secoué le paysage informatique :

- les clients reportent leurs investissements (IBM arrête la sous-traitance),
- les directions achats prennent le pouvoir.

L'exercice 1991/92 se solde par une perte de 350 K€ pour un chiffre d'affaires en régression à 8,7 M€ avec environ 130 personnes. C'est l'unique exercice déficitaire dans la vie de la société. Des mesures drastiques et pérennes sont mises en place ; rigueur de gestion au quotidien,

suppression de quelques « avantages acquis », redéploiement des effectifs, création d'entités commerciales au sein de chaque agence et réorientation des prestations vers la demande client, à savoir à l'époque : l'assistance technique.

1992 - 1996 : La révolution culturelle

La tendance s'inverse, SII redevient bénéficiaire grâce à la rigueur de gestion et du reporting, au redéploiement de l'offre et à la sensibilisation de l'ensemble des équipes

sur la recherche de productivité et de rentabilité.

- 1992 - Formalisation des méthodes, des procédures et des « best practices » de développement dans un manuel qualité. Certification ISO 9001. Ces travaux ont été conduits par Luc Van Hauwaert qui est toujours le responsable qualité de SII.
- 1995 - SII bâtit son modèle économique sur la rigueur et la décentralisation. Le modèle de croissance est basé sur les services de proximité pour des clients grands comptes essentiellement industriels.

1997 - 2000 : La croissance à rythme soutenu

- 1997 - Ouverture d'une agence à Rennes sur la technopole d'Atalante pour des activités télécom et télévision numérique.
- 1998 - Ouverture d'une agence à Aix en Provence par Jean Paul Chevée, puis développement du maillage géographique de l'hexagone à partir de Nantes (Guy Bonvalet), Toulouse (Patrice Demay), Strasbourg (Didier Cordonnier) et Lille (Rémi Lejeune) sur la période 1998/2003.

“ SII apporte des solutions aux projets à valeur ajoutée technologique des grandes entreprises ... ”

1. Activités de SII

- 1999 - Introduction de SII en bourse sur le second marché de l'époque. Le but de cette introduction était d'accroître la notoriété de la société vis à vis des clients et surtout vis à vis des futurs collaborateurs.

2001 - 2004 : La conjoncture difficile

A nouveau la tendance s'inverse, retour dix ans en arrière mais avec une société dix fois plus importante, structurée, référencée chez les principaux donneurs d'ordre, possédant des réserves financières solides permettant d'amortir le renversement brutal de situation. La société continue à croître (chiffre d'affaires, personnel), les résultats sont toujours positifs mais sensiblement moindres.

2005 - 2007 : Un nouvel essor

Après deux années de décroissance sectorielle (2002 = -3 %, 2003 = -5 % selon Syntec Informatique), 2004 est repassé positif (+4 %) et les années suivantes confirment le retournement sur des tendances annuelles de croissance de 6 à 7 %.

La demande est soutenue mais avec des prix qui restent en bas de cycle. Même s'il y a pénurie sur quelques niches techniques, les moteurs de la reprise (l'innovation technologique, l'adaptation au changement, la réduction des coûts et la recherche de productivité) tardent à s'enclencher.

SII commence son internationalisation par l'ouverture d'une filiale en Pologne qui devait assurer une offre off-shore mais, compte tenu de la demande locale, se développe uniquement sur le marché domestique.

Sur le territoire national, afin de densifier la présence locale, SII ouvre des bureaux rattachés aux agences régionales :

- Brest, Le Mans, Caen et Lannion pour l'agence de Rennes,
- Bordeaux pour l'agence de Toulouse,
- Lyon, Castelnau, Vitrolles et La Ciotat pour l'agence d'Aix en Provence,
- Niort et Tours pour l'agence de Nantes.

2008 ... : Une nouvelle équipe de Direction

Fin 2007, Bernard Huvé ayant décidé de prendre du recul sur l'opérationnel, la structure de gouvernance de la société évolue d'un Conseil d'Administration où le fondateur cumulait les rôles de Président et de Directeur Général vers une gouvernance de type Directoire et Conseil de Surveillance avec :

- Eric Matteucci, Président du Directoire,

- Patrice Demay, Membre du Directoire en charge du développement France,
- Jean-Paul Chevée, Membre du Directoire en charge du développement international,
- Bernard Huvé, Président du Conseil de Surveillance

Les premières mesures :

- le bureau de Lyon prend son autonomie et devient une agence à part entière,
- création de deux filiales à l'international :
 - SII République Tchèque à Prague,
 - SII Belgique à Bruxelles,
- création de SII Maroc à Casablanca comme base off-shore.

1.1.2. Activités

Le conseil en technologies et l'intégration de systèmes peuvent, suivant la classification de Syntec Informatique, se décliner en trois métiers :

Les études et le conseil

Ce sont les prestations intellectuelles de consultants spécialisés et d'experts en amont ou sur la maîtrise d'ouvrage des projets :

- expression des besoins,
- audit, diagnostic, proposition d'architecture, conseil à l'innovation,
- spécifications des besoins, réalisation de cahier des charges, réalisation de prototype,
- conception de système, analyse comparative de scénarii,
- sécurité des systèmes,
- logistique de déploiement,
- assistance à la maîtrise d'ouvrage.

L'intégration de systèmes

- conception et réalisation d'un système à base d'éléments hétérogènes du marché ou provenant de développements spécifiques à partir des spécifications générales définies par la maîtrise d'ouvrage,
- maintenance ou tierce maintenance de ces systèmes.

La diversité des compétences, des technologies, des méthodologies pour ce type de prestation supposent une capacité d'ensemblier, une aptitude au travail d'équipe et à la conduite de projets.

L'ingénierie

La capitalisation de savoir-faire, la maîtrise des techniques de l'ingénieur (au sens large et pas uniquement informatique), la connaissance des fondamentaux de l'activité du client sont indispensables pour cette prestation.

“ Le Directeur d'agence est gestionnaire de l'ensemble de ses moyens opérationnels et anime ses équipes ... ”

1. Activités de SII

Ces activités qui étaient historiquement réalisées en régie, basculent depuis quelques années vers une approche forfaitaire à travers une globalisation, une externalisation de la fonction sur la base d'équipes dédiées. Cette prestation se réalise à partir de plate-forme soit sur le site client, soit dans des locaux SII spécifiques (« software development center », centre de services, implant, ...).

1.2. Organisation

L'organisation de SII – centrée sur le client – repose sur l'unité de base : l'agence.

Chaque directeur d'agence – un entrepreneur à part entière – a une double mission :

- entretenir et développer son portefeuille clients,
- recruter et développer le potentiel de ses ingénieurs.

Il est à l'intersection de deux marchés, d'une part, le marché du service client, d'autre part, le marché du travail qui, par nature, sont très différents et particulièrement fragmentés (d'autant plus en régions) et nécessitent des approches en adéquation aux spécificités du terrain. Ce modèle d'organisation procure l'avantage d'une société à taille humaine, donc simple, lisible, gérable et surtout motivante pour les collaborateurs.

L'agence est le bras séculier de SII, elle est en charge de la démarche commerciale et de la gestion des ressources humaines sur sa zone géographique afin d'offrir un service de proximité aux clients locaux. C'est le « Local Professional Services ». Le directeur d'agence est gestionnaire de l'ensemble de ses moyens opérationnels et anime ses équipes composées de commerciaux, techniciens, recruteurs et administratifs.

1.2.1. Les objectifs de l'organisation

L'organisation en « centre de profits » est un point fondamental chez SII, les finalités de cette organisation sont les suivantes :

Délégation aux directeurs d'agence

Une agence est constituée par l'ensemble de ses moyens opérationnels : techniques, commerciaux, administration des ventes, gestion du personnel, assurance qualité et recrutement. Toutes les ressources étant au niveau de l'agence, le suivi des projets et le suivi des personnels sont effectués au niveau le plus élémentaire, ce qui garantit une souplesse et une réactivité très importante vis à vis des demandes des clients locaux dans la sphère géographique d'influence de l'agence.

Décentralisation et réduction des coûts de structure

L'organisation du siège est réduite aux stricts besoins non décentralisables : administration générale et finances, comptabilité, contrôle interne, paye, contrôle qualité, politique de recrutement et informatique interne. Le siège est répertorié comme un « centre de coûts », son coût de fonctionnement n'est pas réventilé sur les agences en tant que « taxe siège », en conséquence ce budget apparaît clairement, il est connu, suivi et optimisé.

Lisibilité des comptes analytiques

Chaque centre de profits est indépendant et peu sensible aux événements pouvant perturber un autre centre de profits. Chaque agence a un compte d'exploitation trimestriel budgété et constaté. La marge de l'agence – c'est à dire son résultat brut opérationnel – est l'élément majeur de la part variable de la rémunération du directeur d'agence. Cet engagement concret permet au directeur d'agence de devenir un réel entrepreneur avec les risques et les opportunités de la fonction.

Asynchronisme de développement

L'ambition de SII passe par un développement de ses activités à base de croissance organique pour l'essentiel. Le modèle existe, il peut être dupliqué et aménagé en fonction des réalités locales. Il permet de limiter les aléas du démarrage et surtout de désynchroniser les potentiels d'évolution de chacune des agences pour lesquelles les problématiques de taille, de marché local, de maturité et leurs conséquences sur le fonctionnement au quotidien sont différentes.

1.2.2. Les ressources humaines

Dans le métier des sociétés de service, le recrutement est l'une des clés principales qui détermine les résultats. Une équipe de professionnels à plein temps est en charge du recrutement chez SII.

- Au siège, la responsable du recrutement, Virginie Lacoste, organise la logistique amont (contact avec les écoles, salons, forums d'école d'ingénieurs, communication, mise en place des outils et des sites de recrutement sur Internet, ...).
- Suivant la taille de l'agence, jusqu'à cinq chargées de recrutement au contact permanent des commerciaux, assurent le recrutement de manière particulièrement proactive.

“ Une généralisation CMMi de niveau 3 pour toutes les agences ayant un pourcentage élevé d'engagements de résultats ... ”

SII a optimisé son processus de recrutement qui va au contact des candidats via de nombreux vecteurs (Internet, cooptation, salons, forums, annonces, APEC, bureau des élèves, junior entreprise, stages, ...) tout en respectant l'éthique et la déontologie de la profession. Le processus de recrutement respecte le candidat et lui donne l'occasion de s'exprimer en lui procurant, de manière sincère et transparente, l'information sur la société et les projets réalisés. Ce respect envers les candidats est un élément de la culture d'entreprise à la fois professionnelle et sympathique permettant d'attirer des personnalités de valeur. La politique de recrutement est, pour l'essentiel, de sélectionner de jeunes ingénieurs ayant étudié et/ou pratiqué les technologies les plus récentes. SII sélectionne ses futurs collaborateurs en fonction de leurs compétences techniques, de leur capacité à exercer le métier de service (écoute, travail en équipe, curiosité intellectuelle, enthousiasme, mobilité et adaptabilité, communication) et de leur adhésion à la culture d'entreprise SII.

1.2.3. Le système qualité

De par sa clientèle de grands comptes, SII a, depuis l'origine, une démarche de rationalisation de ses développements logiciels. Une méthodologie a été définie au milieu des années 80 et enrichie au fil du temps par l'adoption de nouveaux outils, référentiels, métriques et procédures. Cette méthodologie est utilisée pour les projets dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la société, cas de plus en plus fréquents. Au début des années 90, SII a voulu se démarquer de manière concurrentielle et pérenniser son activité en mettant en œuvre une démarche qualité, d'abord sans réelle référence normative, simplement en essayant de structurer son approche, ensuite en utilisant le référentiel ISO 9001.

Nous avons ensuite initialisé la démarche de certification de manière formelle. La première certification ISO 9001 a été obtenue dès 1992. L'année suivante celle-ci a été étendue à tous les sites de la société et à l'ensemble des activités (intégration de systèmes, maintenance des logiciels, assistance technique). A cette époque, SII fut un pionnier de cette approche (cinquième SSII certifiée en intégration de systèmes, deuxième SSII certifiée en assistance technique). L'antériorité de cette démarche procure à SII une notoriété reconnue et une maturité des processus. Au niveau conceptuel, le système qualité SII est conforme aux vingt chapitres de la norme ISO 9000 mais, dès l'origine, il a été basé sur des concepts de qualité totale visant la

“ *La culture d'entreprise de SII est caractérisée essentiellement par l'engagement, la transparence, la confiance, la qualité et le professionnalisme...* ”

« triple satisfaction » c'est à dire « client, personnel et société ». De ce fait, le passage aux normes 2000 qui intègrent ce concept, n'a été qu'une simple formalité.

Depuis début 2003, nous avons lancé une démarche complémentaire d'assurance qualité plus adaptée à notre métier. En effet, l'approche ISO 9001, très généraliste, nous a apporté la notoriété mais ne nous a pas permis d'améliorer notre productivité en particulier sur tous les aspects d'engagements forfaitaires. Nous avons retenu le modèle CMMi « Capability Maturity Model » développé par le Software Engineering Institute du Carnegie Mellon University qui devrait, à terme, nous permettre de répondre à cet objectif de gain de productivité.

Notre plan de migration concerne la période 2003/2009 avec pour objectif une généralisation CMMi de niveau 3 pour toutes les agences ayant un pourcentage élevé d'engagements de résultats. Nous sommes actuellement au milieu du gué avec plus de la moitié de nos prestations, à engagement de résultats, réalisées avec des processus évalués CMMi.

- L'agence d'Aix est évaluée au niveau 3 depuis décembre 2005 et sera à nouveau réévaluée en 2008,
- quatre agences (Toulouse, Sophia, Nantes et Rennes) sont évaluées au niveau 2,
- de nouvelles évaluations sont prévues au cours de l'exercice 2008/09 : Toulouse, Nantes et Rennes au niveau 3 ainsi que Vélizy au niveau 2.

1.2.4. Le suivi administratif et financier

La décentralisation nécessite la mise en place de procédures, de pratiques, de méthodes et d'outils communs afin de consolider les travaux délocalisés et avoir un reporting rigoureux permettant à la fois une vision analytique – au niveau des agences – et une vision synthétique de l'ensemble. Pour ce faire, SII utilise un outil

spécifique qui permet :

Au niveau des agences

Le suivi des projets (commande, facturation, règlement, avancement, marge, staffing, ...), l'imputation des temps passés, la planification prévisionnelle des ingénieurs et les aléas du quotidien, l'élaboration de statistiques à partir d'outils de « business intelligence », des ventilations par clients, chefs de projets, commerciaux, départements, ... et tout le suivi des consultants en terme de feuille de temps, notes de frais, demande de congés, ordre de mission ...

1. Activités de SII

Au niveau du siège

L'agrégation des informations et une vision synthétique mensuelle de l'activité, du suivi des marges, du plan de charge ... Cet outil a été conçu comme un tableau de bord afin de fournir les éléments de gestion au management local et central et ainsi de permettre un pilotage particulièrement réactif. L'administration des ventes (facturation automatisée, encaissement et document de relance client) et l'administration des fournisseurs sont également traitées au niveau de l'agence. Le siège reçoit en temps réel l'ensemble des pièces comptables, il a en charge la comptabilité générale et analytique, le contrôle interne, l'établissement des salaires et des documents administratifs, sociaux et fiscaux associés.

1.2.5. La politique de formation

L'actif principal de SII correspond à ses équipes de consultants, d'ingénieurs, de techniciens et à leurs compétences techniques et technologiques. La réussite de SII dépend directement de la qualité de ses collaborateurs au contact des clients. C'est pourquoi, SII considère sa politique de recrutement et sa politique de formation comme des atouts concurrentiels majeurs. En ce qui concerne la formation, trois aspects sont privilégiés :

- formation liée au système qualité (partie ISO 9001 et processus CMMi),
- formation par parrainage, compagnonnage des nouveaux recrutés en particulier les ingénieurs débutants ou ayant une faible expérience,
- formation externe sur une technologie particulière tout au long des projets en tant que de besoin.

1.3. Culture d'entreprise

SII veut aller au-delà de la simple relation employeur/employé et pour cela a mis en place :

- un suivi périodique et individualisé de chaque collaborateur et des entretiens annuels à date anniversaire du recrutement,
- un suivi d'avancement de projet codifié dans le cadre du système qualité,
- des réunions d'agence à périodicité fixe (en général trimestrielle) avec/sans complément festif dont une pour présentation et commentaire des résultats de l'exercice et perspectives pour le suivant,
- un ensemble de comités d'établissements chapeautés par un Comité Central d'Entreprise richement dotés.

En outre, chaque agence met en place des moyens de communication et de diffusion de l'information qui vont du

classique journal d'entreprise aux moyens les plus modernes : site extranet dédié, blog, podcast.

La culture d'entreprise de SII est caractérisée essentiellement par l'engagement, la transparence, la confiance, la qualité et le professionnalisme.

L'engagement et son corollaire, la responsabilisation

Chez SII, les lignes hiérarchiques sont courtes. Chaque fonction est décrite dans le système qualité et le collaborateur a les moyens et les responsabilités de sa fonction. Toutes les remontées d'informations, de suggestions qu'elles soient commerciales ou opérationnelles sont les bienvenues et encouragées. L'évolution de carrière se fait en interne, sur des valeurs humaines. Bien entendu, la culture de l'engagement sous-entend l'acceptation du droit à l'essai, du droit à l'erreur.

La transparence

Les informations concernant le fonctionnement de SII sont transmises aux salariés, aux actionnaires et aux clients de manière sincère, rapide, exhaustive et compréhensible. Chaque agence organise des réunions périodiques où ces informations sont diffusées et commentées. Les résultats, les tendances, les objectifs, le fonctionnement des agences ne sont pas considérés comme des « secrets industriels ». Cette culture de la transparence, respect et simplicité s'applique également en externe. Elle est systématisée au niveau du recrutement afin d'être certain que ce qui est présenté au candidat est conforme à ce qu'il vivra au quotidien s'il devient salarié de SII.

SII dit ce qu'elle fait et fait ce qu'elle dit.

La confiance

La confiance est donnée a priori, c'est le socle relationnel interne. Cette manière de fonctionner a une contrepartie ; l'exigence permanente de qualité et d'adhésion du collaborateur au projet et à la culture de SII.

La qualité et le professionnalisme

Ce sont les valeurs historiques de la société créée par des ingénieurs issus du monde technique. Cette culture a été élargie au fil du temps par un complément commercial, par l'aspect service, cela étant, elle reste prépondérante. Le management, dans son ensemble, et les dirigeants, en particulier, sont majoritairement composé d'ingénieurs.

D'autres valeurs font partie intégrante de la culture d'entreprise de la société, je citerai volontiers ; l'humilité, la prudence, la délégation, le respect de l'autre, l'éthique, ...

“ *La réussite de SII dépend directement de la qualité de ses collaborateurs au contact des clients ...* ”

2. Information Financière

2.1. Chiffres clés

Période	du 01/04/2007 au 31/03/2008	du 01/04/2006 au 31/03/2007
Durée	12 mois	12 mois
Unité	k€	k€
Chiffre d'affaires	148 740	127 322
Résultat opérationnel	11 941	11 763
Résultat courant avant impôts	12 361	12 080
Résultat net part du groupe	8 023	7 834
Capital social	37 797	5 459
Capitaux propres	44 939	38 534
Dettes financières à long terme	156	57
Actifs non courants	6 261	6 349
Total du bilan	86 220	73 569

2. Information Financière

2.2. Comptes consolidés au 31 mars 2008

BILAN CONSOLIDÉ

Actif (en milliers d'euros)	Note	31/03/2008	31/03/2007	Proforma 31/03/2006
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles	1	1 288	1 306	1 510
Immobilisations corporelles	2	3 714	3 597	2 605
Actifs financiers non courants	3	621	706	758
Impôts différés actifs	4	638	740	742
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		6 261	6 349	5 615
ACTIFS COURANTS				
	5			
Créances d'exploitation	5.1	64 984	54 594	43 441
Créances d'impôts		238		
Autres actifs courants	5.2	1 189	1 041	944
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.3	13 548	11 585	14 419
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		79 959	67 220	58 804
TOTAL DE L'ACTIF		86 220	73 569	64 419

Passif (en milliers d'euros)	Note	31/03/2008	31/03/2007	Proforma 31/03/2006
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)				
	6			
Capital émis		40 000	6 000	6 000
Autres réserves		-1 000	25 212	21 304
Titres en autocontrôle	6.1/ 6.2	-2 203	-541	-400
Résultat de l'exercice		8 023	7 834	7 291
Intérêts minoritaires		119	29	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		44 939	38 534	34 195
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières à long terme	7	156	57	137
Provisions à long terme	8	401	224	523
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		557	281	660
PASSIFS COURANTS				
Dettes d'exploitation	9	38 935	32 856	27 775
Impôts exigibles			234	523
Dettes financières à court terme	7	67	187	44
Provisions à court terme	8	213	114	211
Autres passifs courants	10	1 509	1 363	1 011
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		40 724	34 754	29 564
TOTAL DU PASSIF		86 220	73 569	64 419

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Note	31/03/2008	31/03/2007	Proforma 31/03/2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	11	148 740	127 322	105 754
Achats consommés		-4 533	-3 369	-2 637
Charges de personnel	12	-116 283	-100 461	-81 989
Charges externes		-10 346	-7 689	-6 595
Impôts et taxes		-4 418	-3 921	-3 092
Dotations aux amortissements	13	-1 156	-1 036	-674
Dotations aux provisions	14	-368	-519	-811
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		78	56	-19
Autres produits et charges d'exploitation	15	227	1 380	761
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		11 941	11 763	10 698
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	16	426	346	465
Coût de l'endettement financier brut	16	-19	-11	-32
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		407	335	433
Autres produits et charges financiers		13	-18	
Charge d'impôt	17	-4 264	-4 242	-3 840
RÉSULTAT NET (avant résultat des activités arrêtées) ou en-cours de cession		8 097	7 838	7 291
Part du groupe		8 023	7 834	
Intérêts minoritaires		74	4	
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		8 023	7 834	7 291
Résultat net par action	18	0.401	0.373 ⁽¹⁾	0.347 ⁽¹⁾

(1) Résultat historique divisé par 7 compte tenu de la distribution "6 pour 1" du 28/11/2007.

2. Information Financière

TABLEAU CONSOLIDÉ DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	8 097	7 838
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 362	670
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	498	358
+/- Autres produits et charges calculés	8	
+/- Plus et moins-values de cession	-4	
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	9 961	8 866
+ Coût de l'endettement financier net	-407	-317
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	4 264	4 242
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT (A)	13 818	12 791
- Impôts versés	-4 118	-4 252
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité	-3 393	-5 516
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)	6 307	3 023
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 405	-2 106
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	28	528
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-1 243	-1 722
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	1 295	1 753
+/- Incidence des variations de périmètre		4
+/- Variation des prêts et avances consentis	20	-53
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		-412
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-1 305	-2 008
+/- Rachats et reventes d'actions propres	-2 436	-2 946
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 002	-935
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	43	276
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-64	-254
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	407	317
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		-308
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	-3 052	-3 850
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	13	2
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H = (D + E + F + G)	1 963	-2 833
TRESORERIE D'OUVERTURE (I)	11 585	14 418
TRESORERIE DE CLOTURE (J)	13 548	11 585

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Titres autodétenus	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total part groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
Au 31/03/2006	6 000	-400	21 304	7 291	34 195	0	34 195
Affectation du résultat			7 291	-7 291	0		0
Juste valeur des plans de stock-options			359		359		359
Annulation des titres en autocontrôle			-2 805		-2 805		-2 805
Impact net sur sortie location-financement			13		13		13
Opérations sur titres autodétenus		-141			-141		-141
Dividendes			-935		-935		-935
Résultat net de l'exercice				7 834	7 834	4	7 838
Ecart de conversion			1		1	1	2
Variation de périmètre			-16		-16	24	8
Au 31/03/2007	6 000	-541	25 212	7 834	38 505	29	38 534
Affectation du résultat			7 834	-7 834	0		0
Incorporation des réserves au capital social	36 000		-36 000		0		0
Paiement fondé sur des actions			498		498		498
Impact net sur sortie location-financement			-2		-2		-2
Opérations sur titres autodétenus	-2 000	-1 662	2 446		-1 216		-1 216
Dividendes			-1 002		-1 002		-1 002
Résultat net de l'exercice				8 023	8 023	74	8 097
Ecart de conversion			14		14	6	20
Variation de périmètre					0	10	10
Au 31/03/2008	40 000	-2 203	-1 000	8 023	44 820	119	44 939

2. Information Financière

2.3. Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2008

Référentiel comptable

La société SII SA dont le siège social est situé au 83 boulevard du Montparnasse 75006 PARIS est cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment C, sous le code ISIN FR0000074122.

Les états financiers consolidés annuels au 31 mars 2008 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « le Groupe »).

Les états financiers consolidés du Groupe SII pour l'exercice clos le 31 mars 2008 sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière, dites IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'IASB (International Accounting Standards Board) en vigueur à cette date telles qu'adoptées par l'Union Européenne ; ainsi qu'aux interprétations des normes publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière « IFRS » implique que le Groupe SII doit procéder à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses susceptibles d'affecter le montant des actifs, des passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêt, ainsi que les produits et charges de la période. Des changements de faits et circonstances peuvent conduire le Groupe SII à d'éventuels changements d'estimations ultérieurs.

Méthodes comptables significatives

Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, et ceux ayant une maturité de moins de douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société consolidante ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère, à la date de l'arrêt des comptes. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques opérationnelles et financières d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe SII détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

2. Information Financière

Information sectorielle

Le Groupe SII caractérise un secteur comme une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits ou de services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique). Ces secteurs sont exposés à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

Le Groupe SII opère sur un seul secteur d'activité.

Les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe sont établis selon le seul secteur géographique.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états des filiales étrangères hors de la zone Euro dont la monnaie de fonctionnement ne diffère pas de la monnaie locale, sont convertis selon la méthode du cours de clôture pour les postes bilantiels, sauf pour les capitaux propres, et le cours moyen mensuel de la période pour les postes de produits et de charges.

Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours sur les éléments de bilan, ainsi que ceux provenant de la différence entre les taux de change moyens mensuels sur les éléments de résultat, sont portés dans le poste « Ecart de conversion » inclus dans les capitaux propres consolidés.

Périmètre de consolidation

Liste des entreprises consolidées

Société	Siège social	N° Siret	Pourcentage d'intérêts	Pourcentage de droit de vote	Méthode de consolidation
SII	83 Boulevard du Montparnasse - 75006 PARIS (France)	315 000 943	Société consolidante		IG
SII POLSKA	Ul, Rejtana 17/15 - 02-516 WARSZAWA (Pologne)	-	70%	70%	IG
SII SRO	Nekazanka 11 - CZ 112-21 PRAGUE 1 (République Tchèque)	-	100%	100%	IG
SII BELGIUM	Avenue Louise - 65 Box 11 - B-1050 BRUSSELS (Belgique)	-	90%	90%	IG

Notes annexes au bilan

Note 1 - Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Concessions, brevets et droits similaires	969	76	125	920
Fonds commercial	2 025	-	-	2 025
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	9	6	11	4
TOTAL BRUT	3 003	82	136	2 949
Provisions	-861	-34	-89	-806
Amortissements	-836	-144	-125	-855
TOTAL NET	1 306	-96	-78	1 288

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition dès lors que les avantages économiques futurs attribuables iront au groupe et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité. Elles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Ainsi les fonds commerciaux de faible importance (dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 personnes) sont amortis sur la durée des contrats commerciaux repris.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle qui consiste à comparer leur valeur d'utilité et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Les tests annuels de valeur pour les fonds de commerce autres que ceux à durée d'utilité définie consistent à suivre l'évolution du chiffre d'affaires et l'évolution des effectifs observés sur le périmètre du fonds repris.

2. Information Financière

Note 2 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variation taux de change	Clôture
Installations techniques, matériel, outillage	28	13	2		39
Autres immobilisations corporelles	5 583	1 096	529	4	6 154
Matériel de bureau et informatique en location-financement	304	43	14		333
Avances et acomptes		42	41		1
TOTAL BRUT	5 915	1 194	586	4	6 527
Amortissements	-2 318	-1 012	-518	-1	-2 813
TOTAL NET	3 597	182	68	3	3 714

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont présentées au bilan en prenant le coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, soit :

Catégorie	Amortissement	
	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Installations & agencements	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

Contrat de location

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ou de location-financement qui, en substance, transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisées en immobilisations corporelles. Il s'agit principalement de matériel informatique.

En application de la norme IAS 17, ces immobilisations sont comptabilisées à l'actif à la date de signature du contrat pour un montant égal à leur juste valeur du bien loué. Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers est inscrite au passif.

La valeur brute des contrats de location financement activés est de 333 k€. La valeur nette est de 186 k€.

Note 3 - Actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Actualisation en juste valeur	Clôture
Prêts	159	306	326	-	139
Autres immobilisations financières	547	1 262	1 326	-1	482
TOTAL	706	1 568	1 652	-1	621

Les actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non à des participations et des immobilisations financières diverses (dépôts et cautionnements, ...).

Conformément aux normes IAS 32 et IAS 39, l'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est inférieure à sa valeur recouvrable estimée.

Certaines créances pour lesquelles l'effet de l'actualisation est significatif sont comptabilisées à la valeur des flux de trésorerie actualisés au taux de marché.

Note 4 - Impôts différés actifs

(en milliers d'euros) Période	Actifs		Passifs		Net	
	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2008	31/03/2007
Organic	21	19	-	-	21	19
Participation des salariés	594	604	-	-	594	604
Effort construction	31	-	-	-	31	-
Plus-value sur valeurs mobilières de placement	-	82	-	-	-	82
Autres provisions non déductibles	1	3	-	-	1	3
Provision pour indemnités de fin de carrière	102	32	-	-	102	32
Retraitements contrats longue durée	13	-	-	-	13	-
Actualisation dépôts de garantie	25	-	-	-	25	-
Autres	38	-	2	-	36	-
Activation déficit reportable	36	-	-	-	36	-
Dépréciation intragroupe	-	-	21	-	-21	-
Dépréciation des titres auto détenus	-	-	170	-	-170	-
Dépréciation des actifs	-	-	27	-	-27	-
Actualisation provisions	-	-	3	-	-3	-
Impôts différés calculés	861	740	223	-	638	740
Compensation par entités fiscales						
Impôts différés après compensation	861	740	223	-	638	740

En application de la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des derniers taux d'impôts connus. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Note 5 - Actifs courants

Note 5.1. Créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dépréciation	Net au 31/03/2008	Net au 31/03/2007
Créances clients et comptes rattachés	64 636	-	64 636	54 263
Clients douteux	113	94	19	23
Créances sociales	91	-	91	112
Créances fiscales (hors impôt courant)	238	-	238	196
TOTAL	65 078	94	64 984	54 594

Les créances d'exploitation ont été évaluées à leur juste valeur. Elles n'ont pas fait l'objet d'une actualisation car elles ne présentent pas d'antériorité significative à plus d'un an.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de provisions pour dépréciation des comptes clients, déterminées client par client voire créance par créance, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

Ces dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des créances telle qu'une contestation voire une défaillance ou un défaut de paiement à l'échéance.

2. Information Financière

Note 5.2. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dépréciation	Net au 31/03/2008	Net au 31/03/2007
Avances et acomptes versés sur commandes	77	-	77	44
Fournisseurs - Avoirs non parvenus	30	-	30	180
Charges constatées d'avance	1 025	-	1 025	771
Autres produits à recevoir	56	-	56	40
Autres créances	1	-	1	6
TOTAL	1 189	0	1 189	1 041

Les autres actifs courants sont évalués à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation car ils ne présentent pas d'antériorité supérieure à un an.

Note 5.3. Trésorerie et équivalent de trésorerie

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/03/2008	Montant brut 31/03/2007
Sicav de trésorerie	12 700	10 133
Disponibilités	848	1 452
TOTAL	13 548	11 585

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité, dont la valeur n'est pas sujette à des variations significatives.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Les valeurs mobilières de placements sont constituées de parts d'OPCVM monétaires placées dans un horizon de gestion à court terme. Conformément à la norme IAS 32, elles sont valorisées à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat pour un montant de -222 €.

Note 6 - Capitaux propres (part du groupe)

Note 6.1. Titres en autocontrôle

En application de la norme IAS 32, tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice (bilan du programme du rachat d'actions cf. § 3-8 page 49).

Note 6.2. Contrat de liquidité

Bilan annuel du contrat de liquidité

	01/04/2007	Achat	Vente	31/03/2008
Titres (1)	52 290	217 301	206 374	63 217
Espèces (k€)	248	-	-	166

(1) Les mouvements antérieurs au 28/11/2007 (distribution "6 pour 1") ont été multipliés par 7

Note 7 - Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	à moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/03/2008	Total au 31/03/2007
Dettes sur immobilisations en location-financement	67	156	-	223	244
TOTAL	67	156	0	223	244

Les emprunts correspondent au financement des contrats de location.

Note 8 - Provisions

(en milliers d'euros)	Ouverture	Dotations	Reprises		Actualisation en juste valeur	Clôture
			Utilisées	Non utilisées		
Long terme						
- Risque social	77	20		53	4	48
- Risque commercial	54				2	56
- Ind. de fin de carrière	93	204				297
SOUS TOTAL	224	224		53	6	401
Court terme						
- Risque social	3	7		3		7
- Garanties données	71	86				157
- Risque client	40	15		6		49
SOUS TOTAL	114	108	0	9	0	213
TOTAL	338	332	0	62	6	614

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à un an. Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est supérieure à un an.

Provisions pour indemnités de fin de carrière

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au Personnel », la différence entre le montant du passif social concernant les indemnités de fin de carrière et les réserves existantes pour couvrir ce passif fait l'objet d'une provision.

L'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière a été réalisée à partir de la méthode par répartition des coûts au prorata de l'ancienneté. Elle tient compte des paramètres suivants :

- du montant des indemnités de fin de carrière futures estimées au départ en fin de carrière,
- la probabilité d'avoir à verser ces indemnités de fin de carrière (c'est à dire la probabilité de présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite qui prend en compte les probabilités de décès et de démission/licenciement),
- le coefficient d'actualisation financière.

L'indemnité de fin de carrière au départ en retraite, actualisée et pondérée des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise à la date d'évaluation, est répartie uniformément sur la durée totale de service du salarié dans l'entreprise. La fraction qui correspond à la durée de service déjà effectuée à la date d'évaluation représente le montant de l'engagement de la société envers le salarié.

2. Information Financière

Note 9 - Passifs courants Dettes d'exploitation

(en milliers d'euros)	Total au 31/03/2008	Total au 31/03/2007
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 986	1 916
Dettes sociales	22 062	18 563
Dettes fiscales	14 887	12 377
TOTAL	38 935	32 856

Les dettes d'exploitation sont valorisées à leur juste valeur. Aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où elles ne présentent pas d'antériorité supérieure à 1 an.

Note 10 - Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	Total au 31/03/2008	Total au 31/03/2007
Produits constatés d'avance	1 148	892
Clients - avoirs à établir	245	374
Clients - avances et acomptes	12	13
Clients créditeurs	104	84
Divers	-	-
TOTAL	1 509	1 363

Les autres passifs sont composés des autres dettes et des produits constatés d'avance. Ces derniers correspondent essentiellement aux prestations facturées non encore exécutées, selon leur avancement.

La ventilation entre autres passifs courants et non courants s'effectue en fonction de l'échéance à court ou long terme des éléments qui composent ces rubriques.

Notes annexes au compte de résultat

Note 11 - Information sectorielle - Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2008	Période 31/03/2007
France	146 001	126 743
Pologne	2 484	579
République Tchèque	210	-
Belgique	45	-
TOTAL	148 740	127 322

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Prestations d'assistance technique, de conseil et de réalisation facturées au temps passé

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique créances d'exploitation.
- les services facturés mais non encore totalement exécutés sont déduits du chiffre d'affaires facturé et sont portés au passif du bilan à la rubrique « Autres passifs courants »

2. Information Financière

Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités suivantes :

- Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs périodes sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances d'exploitation, selon qu'elles ont été facturées ou non.
- Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminé suivant les procédures qualité en vigueur dans le Groupe. L'estimation de l'avancement est faite sur le temps passé, comparé au temps total prévu sur le contrat. Le temps total prévu sur le contrat inclut la réalisation complète ainsi que les temps consacrés à la garantie le cas échéant. Il fait l'objet d'une ré-estimation périodique.

Note 12 - Charges de personnel

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2008	Période 31/03/2007
Salaires	78 893	68 230
Charges sociales	34 976	30 098
Participation des salariés	1 915	1 775
Paiement fondé sur des actions	499	358
TOTAL	116 283	100 461

Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « paiement fondés sur des actions », publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

L'IFRS 2 prévoit l'évaluation et la comptabilisation en charge des avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et aux plans d'attribution d'actions gratuites conclus après le 7 novembre 2002. La valeur des options et actions est gelée à leur date d'attribution et ne fait l'objet d'aucune révision en cours de période d'acquisition des droits. Cette valeur est amortie selon la méthode linéaire au compte de résultat dans le poste « Charges de personnel » (la contrepartie étant une augmentation des capitaux propres).

La détermination de la juste valeur de ces options à la date d'attribution a été effectuée en appliquant un modèle de type Black and Scholes. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

Plans d'options d'achat	Plan 2006	Plan 2005
Date d'assemblée	23/09/2004	23/09/2004
Date du conseil d'administration	01/06/2006	01/06/2005
Nombre total d'options (1)	294 210	336 000
Point de départ d'exercice des options	01/06/2010	01/06/2009
Date d'expiration	31/05/2012	31/05/2011
Prix d'exercice (€) (1)	6.57	5.27
Volatilité	40%	40%
Taux de dividende	0.7%	0.7%
Taux sans risque	3.8%	2.6%
Charge totale en €	752 912	812 087
Charge sur exercice en €	188 619	203 439

(1) Le nombre total d'options et le prix d'exercice ont été ajustés compte tenu de la distribution "6 pour 1" du 28/11/2007

2. Information Financière

Plan d'attribution d'actions gratuites	Plan 2007
Date d'assemblée	21/09/2006
Date du conseil d'administration	01/06/2007
Nombre total d'actions attribuées	41 615
Point de départ	01/06/2007
Date d'expiration	31/05/2009
Juste valeur (€)	6.18
Volatilité	24.20%
Taux de dividende	1.00%
Taux sans risque	4.43%
Charge totale en €	256 468
Charge sur exercice en €	106 657

Note 13 - Dotations aux amortissements

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2008	Période 31/03/2007
Amortissements immobilisations incorporelles	144	275
Amortissements immobilisations corporelles	947	707
Amortissements contrat de location-financement	65	54
TOTAL	1 156	1 036

Note 14 - Dotations aux provisions

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2008	Période 31/03/2007
Provisions pour immobilisations incorporelles	34	288
Provisions sur actifs circulants	2	104
Provisions pour litiges	27	113
Provisions pour garanties données aux clients	86	-
Provisions pour risques clients	15	14
Provisions pour indemnités de fin de carrière	204	-
TOTAL	368	519

Note 15 - Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2008	Période 31/03/2007
Subventions reçues	-	383
Produits des cessions des éléments d'actifs cédés	28	14
Reprises sur provisions et transferts de charges	239	1 015
Autres produits	13	54
Pertes sur créances irrécouvrables	-21	-
Pénalités sur marché	-	-29
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-24	-7
Autres charges	-8	-50
TOTAL	227	1 380

2. Information Financière

Note 16 - Résultat financier net

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2008	Période 31/03/2007
Plus-values sur valeurs mobilières de placement	426	346
Produits et charges financières divers	-2	1
Charges financières dues au titre des contrats de location financement	-17	-12
Coût de l'endettement financier net	407	335
Gains de change	25	-
Pertes de change	-5	-
Effet de l'actualisation	-8	-19
Autres	1	1
Autres produits et charges financiers	13	-18
TOTAL	420	317

Note 17 - Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2008	Période 31/03/2007
Impôts exigibles	4 118	4 252
Impôts différés	146	-10
TOTAL	4 264	4 242

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce dernier cas, il est directement comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible correspond au montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale, sous la tutelle d'une seule et unique autorité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôts ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. Ils peuvent toutefois l'être en cas de probabilité de recouvrement estimée suffisante.

Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	31/03/2008			31/03/2007		
	Base	Taux	Impôt	Base	Taux	Impôt
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	12 361	34.43%	4 256	12 295	34.43%	4 234
Charges fiscalement non déductibles	366	34.43%	126	2 222	34.43%	765
Produits fiscalement non imposables	-61	34.43%	-21	-2 025	34.43%	-697
Abattement contribution sociale sur les bénéfices (3,3% sur le montant n'excédant pas 763 k€ d'IS)	-763	3.30%	-25	-763	3,30%	-25
Crédit d'impôts			-317			-20
Impact taux étranger (Pologne)	469	-15.43%	-72	30	-15.43%	-5
Différences temporelles sur charges non déductibles						2
Impôts différés sur norme IAS	739	34.43%	254			-12
Non activation des déficits	184	34.43%	63			
Charge d'impôt effective			4 264			4 242

2. Information Financière

Note 18 - Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscriptions d'actions et des actions gratuites attribuées et diminué du nombre d'actions auto-détenues.

Résultat net par action

	Période 31/03/2008	Période 31/03/2007	Période 31/03/2006
Résultat net part du groupe (k€)	8 023	7 834	7 291
Nombre d'actions ordinaires	20 000 000	21 000 000 ⁽¹⁾	21 000 000 ⁽¹⁾
Effet dilutif des stock-options et actions gratuites	671 825	630 210 ⁽¹⁾	677 103 ⁽¹⁾
Effet relatif de l'annulation des actions auto-détenues	-1 101 278	-1 892 051 ⁽¹⁾	-1 401 204 ⁽¹⁾
Résultat net en euro par action (€)	0.401	0.373	0.347
Résultat net dilué en euro par action (€)	0.410	0.397	0.360

(1) Nombre multiplié par 7 compte tenu de la distribution « 6 pour 1 » du 28/11/2007.

INFORMATIONS DIVERSES

Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

- Avril 2008 : Le Groupe SII a ouvert une filiale au Maroc
- Mai 2008 : SII est devenu SEI Partner, le SEI (Software Engineering Institute) est propriétaire du modèle CMMi®
- Juin 2008 : Notre agence toulousaine a été certifiée EN9100. Cette norme contient toutes les exigences de la norme ISO 9001 2000 auxquelles s'ajoutent des exigences propres aux domaines aéronautique et spatial.

Engagements hors bilan

- *Nantissement d'actions de l'émetteur au nominatif pur.*
Sans objet à la connaissance de la société.
- *Nantissement d'actifs de l'émetteur.*
Pas d'engagement assorti de sûreté réelle sur tous types d'investissements (corporel, incorporel ou financier).

Effectif

	31/03/2008	31/03/2007
France	2 181	1 856
Pologne	64	22
République Tchèque	8	-
Belgique	3	-
TOTAL	2 256	1 878

2.4. Comptes sociaux au 31 mars 2008

BILAN ACTIF	Montant Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/03/2008	Net au 31/03/2007	Net au 31/03/2006
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires	920 397	853 745	66 652	133 374	228 357
Fonds commercial	2 025 397	806 470	1 218 927	1 163 747	1 281 998
Autres immobilisations incorporelles				7 500	
Avances sur immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	27 183	10 149	17 034	23 433	5 307
Autres immobilisations corporelles	6 063 625	2 635 172	3 428 453	3 356 002	2 450 572
Immobilisations en-cours					
Avances et acomptes	578		578		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	263 770	190 000	73 770	73 770	73 770
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	2 351 896	320 935	2 030 962	6 460 510	3 655 154
Prêts	139 517		139 517	159 430	106 459
Autres immobilisations financières	553 277		553 277	616 754	638 774
ACTIF IMMOBILISÉ	12 345 640	4 816 471	7 529 170	11 994 520	8 440 391
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services	200 532		200 532	123 010	66 771
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Acomptes versés sur commandes	70 736		70 736	43 526	84 063
CRÉANCES					
Créances clients et comptes rattachés	63 410 553	94 233	63 316 320	54 017 256	43 063 466
Autres créances	1 390 777	61 873	1 328 904	630 915	429 457
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 3 254 847)	15 939 436	171 170	15 768 266	12 941 661	15 726 158
Disponibilités	592 846		592 846	1 338 577	1 460 148
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance	1 011 476		1 011 476	769 306	747 725
ACTIF CIRCULANT	82 616 356	327 276	82 289 079	69 864 251	61 577 788
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
TOTAL GÉNÉRAL	94 961 996	5 143 747	89 818 249	81 858 771	70 018 179

2. Information Financière

BILAN PASSIF

	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Capital social ou individuel dont versé : 40 000 000	40 000 000	6 000 000	6 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	600 000	600 000	600 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	312 130	32 400 000	26 100 000
Report à nouveau	188 774	159 851	70 144
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	8 340 126	8 031 271	7 324 464
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	49 441 030	47 191 122	40 094 608
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques	406 271	268 323	615 228
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	406 271	268 323	615 228
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	116 295	96 779	99 467
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 763 699	1 696 444	1 420 056
Dettes fiscales et sociales	36 639 985	31 150 825	26 301 140
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	58 204	189 441	601 583
Autres dettes	245 478	373 553	370 703
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Produits constatés d'avance	1 147 287	892 284	515 394
DETTES	39 970 948	34 399 326	29 308 343
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL	89 818 249	81 858 771	70 018 179

2. Information Financière

COMPTE DE RÉSULTAT (en liste)

	France	Exportation	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	145 655 003	465 565	146 120 568	126 760 219	105 754 240
CHIFFRE D'AFFAIRES	145 655 003	465 565	146 120 568	126 760 219	105 754 240
Production stockée			77 522	56 239	-19 169
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			183 440	382 727	327 602
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			308 415	933 188	498 956
Autres produits			13 062		
PRODUITS D'EXPLOITATION			146 703 007	128 132 373	106 561 629
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes			14 099 603	10 961 004	9 271 130
Impôts, taxes et versements assimilés			4 452 046	3 920 968	3 092 453
Salaires et traitements			77 691 512	67 930 120	55 853 530
Charges sociales			34 762 510	30 042 670	24 264 889
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations :					
- dotations aux amortissements			984 696	967 269	631 987
- dotations aux provisions			33 709	287 676	128 400
Sur actif circulant : dotations aux provisions			61 873	94 233	196 145
Pour risques et charges : dotations aux provisions			130 068	136 857	434 122
Autres charges			22 610		19 919
CHARGES D'EXPLOITATION			132 238 627	114 340 797	93 892 575
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			14 464 380	13 791 576	12 669 054

2. Information Financière

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	14 708	4 774	1 115
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change	9		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	648 343	345 619	271 477
PRODUITS FINANCIERS	663 060	350 393	272 592
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations financières aux amortissements et provisions	761 694		
Intérêts et charges assimilées	6 423	214	252
Différences négatives de change	204		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIÈRES	768 321	214	252
RÉSULTAT FINANCIER	-105 261	350 179	272 340
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	14 359 119	14 141 755	12 941 394
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 191 209	1 726 863	1 071 720
Reprises sur provisions et transferts de charges	59 558		194
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 250 767	1 726 863	1 071 914
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		29 250	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 235 566	1 774 654	923 089
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	91 083	12 413	66 446
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 326 649	1 816 317	989 535
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-75 882	-89 454	82 380
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 914 661	1 774 746	1 702 933
Impôts sur les bénéfices	4 028 450	4 246 284	3 996 377
TOTAL DES PRODUITS	148 616 834	130 209 629	107 906 136
TOTAL DES CHARGES	140 276 708	122 178 358	100 581 672
TOTAL GENERAL	8 340 126	8 031 271	7 324 464

2.5. Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2008

Faits caractéristiques

Changement du mode de gouvernance

Lors de son assemblée générale extraordinaire du 20/12/2007, SII a modifié le mode d'administration et de direction de la société pour adopter la formule de la gestion par un directoire et un conseil de surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce.

Opérations sur le capital social

Conformément aux autorisations reçues de l'assemblée générale du 21 septembre 2006 et du 20 décembre 2007, SII a procédé à deux opérations sur le capital social de la société.

Le 28/11/2007, SII a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves en portant ainsi le capital de 6 M€ à 42 M€, soit l'attribution gratuite de 6 actions pour 1 détenue.

Le 10/03/2008, SII a réduit son capital de 2 M€ par l'annulation d'un million d'actions propres, portant ainsi le capital social à 40 M€.

Développement international

Au cours de cet exercice SII a ouvert deux filiales à l'étranger, la première en République Tchèque et la seconde en Belgique.

Règles et méthodes comptables

Les comptes qui couvrent la période du 01/04/2007 au 31/03/2008 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 89 818 249 € et le compte de résultat présenté sous forme de liste :

- un total produits de 148 616 834 €,
- un total charges de 140 276 708 €,
- **il dégage un bénéfice de 8 340 126 €.**

Ces comptes sont présentés sous le référentiel des normes françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement n'a été apporté dans les méthodes d'évaluation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

- *Réforme des actifs :*

Depuis l'exercice 2005/06, il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

2. Information Financière

- Concessions, brevets et droits similaires

Catégorie	Mode	Amortissement	Durée
Logiciel	Linéaire		1 à 5 ans

- Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement de l'exercice s'élèvent à 550 359 €. Ils n'ont pas été immobilisés, comme les frais de recherche et développement engagés au cours des exercices antérieurs.

- Fonds commerciaux :

Une règle d'évaluation a été mise en œuvre pour appréhender la juste valeur des fonds commerciaux.

- Les fonds de faible importance (dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 personnes) sont amortis sur la durée des contrats commerciaux repris.
- Pour les autres fonds, des tests annuels de valeurs sont réalisés afin de suivre l'évolution du chiffre d'affaires et l'évolution des effectifs observées sur le périmètre du fonds repris.

- Immobilisations corporelles :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation des biens.

Catégorie	Mode	Amortissement	Durée
Matériel de transport	Linéaire		5 ans
Installations & agencements	Linéaire		10 ans
Matériel informatique	Linéaire		3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire		5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire		10 ans

- Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont inscrites pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

• Actions d'autocontrôle

Les actions SII détenues par la société dont le volume excède le total des options exerçables des plans de stock-options d'achat actuellement en-cours et des actions attribuées gratuitement, ont été inscrites au poste « Autres titres immobilisés ». La valeur globale de ces actions est de 2 001 958 € soit 366 236 actions correspondant au programme de rachat d'actions et au contrat de liquidité. Ces actions d'autocontrôle sont dépréciées au 31/03/2008 à hauteur de 320 935 €.

• Contrat de liquidité

Dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre des actions SII détenues au 31/03/2008 est de 63 217. Ces titres sont inscrits au compte « Autres titres immobilisés - Actions propres contrat de liquidité » pour une valeur globale de 349 938 €. Les liquidités disponibles sont inscrites au poste « Autres immobilisations financières - créances sur contrat de liquidité ».

Toutes les opérations d'achat et de vente ont été portées en produits et charges exceptionnels.

Stocks et en-cours

Pour les contrats en régie à exécution successive, les prestations effectuées et non facturées sont comptabilisées en factures à établir.

Les contrats forfaitaires font l'objet d'une évaluation individuelle en fin d'exercice. Ils sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement et les travaux en-cours sont évalués à leur coût de production.

Dans le cas d'une perte prévisible à terme, une provision égale à la perte prévisionnelle est constituée.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale ainsi que les valeurs mobilières de placements constituées de parts d'OPCVM monétaires.

Dans le cadre du programme de rachat de nos propres actions, 1 038 061 actions SII figurent à l'actif du bilan en « immobilisations financières » et en « valeurs mobilières de placement ». Les 671 825 titres, pour un montant global de 3 254 847 €, inscrits en « valeurs mobilières de placement », correspondent aux options des plans de stock-options d'achat en cours et aux actions attribuées gratuitement. Ces actions propres sont dépréciées au 31/03/2008 à hauteur de 171 170 €.

Provisions pour risques et charges

La provision pour garanties données aux clients fait l'objet d'une évaluation annuelle en fonction de statistiques sur les temps consacrés aux garanties au cours de l'exercice écoulé.

Les autres provisions pour risques et charges sont constituées dès que le fait générateur est connu de l'entreprise.

Engagements hors bilan

- *Engagements pour indemnités de fin de carrière.*

Les engagements pour indemnités de fin de carrière sont couverts pour partie par un contrat d'assurance souscrit depuis le 1^{er} avril 1999. Le montant théorique des droits de chacun des salariés acquis au 31 mars 2008 a été évalué en retenant les principes suivants :

- table de mortalité réglementaire prescrite par le Code des assurances (TH.0002 (hommes) et TF.0002 (femmes)),
- taux annuel net de capitalisation : 4.5%,
- taux annuel d'inflation : 1%,
- taux annuel net de revalorisation des salaires : 2%,
- taux de charges sociales : 45% pour les cadres et 40% pour les non cadres,
- âge de départ à la retraite : 65 ans,
- modalité de départ en retraite : à l'initiative du salarié,
- horizon illimité.

L'excédent entre la réserve constituée et le montant théorique des droits de chacun des salariés est porté en engagement hors bilan.

Au 31 mars 2008, les réserves auprès de l'assurance s'élevaient à 323 388 € et les engagements hors bilan à 296 914 €, soit des indemnités totales de 620 302 €.

2. Information Financière

- *Droit individuel à la formation.*

63 713 heures étaient dues au 31/12/2007 au titre du DIF.

- *Divers contrats de location longue durée.*

Paiements dus par période en k€	<1 an	1 an à 5 ans	>5 ans	Total
Location – financement (véhicules en LLD)	429	414	Néant	843
Location simple (locaux)	1 415	4 714	1 968	8 097
Obligations achats irrévocables	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres obligations à long terme (matériels de bureautique)	83	165	Néant	248
TOTAL	1 927	5 293	1 968	9 188

- *Nantissement d'actions de l'émetteur au nominatif pur.*

Sans objet à la connaissance de la société.

- *Nantissement d'actifs de l'émetteur.*

Pas d'engagement assorti de sûreté réelle sur tous types d'investissements (corporel, incorporel ou financier).

ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeurs brutes au 01/04/2007	Mouvements de l'exercice Acquisitions	Cessions Virements	Valeurs brutes au 31/03/2008
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 002 239	79 038	135 483	2 945 794
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 002 239	79 038	135 483	2 945 794
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	28 383	1 200	2 400	27 183
Installations générales, agencement, aménagement	2 475 358	425 197	126 125	2 774 430
Matériel de transport	284 951	21 592	37 954	268 589
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 811 078	574 303	364 775	3 020 606
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en-cours				
Avances et acomptes		42 059	41 481	578
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 599 770	1 064 351	572 735	6 091 386
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	73 770	190 000		263 770
Autres titres immobilisés	6 460 510	2 184 786	6 293 400	2 351 896
Prêts et autres immobilisations financières	776 184	1 548 288	1 631 678	692 794
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	7 310 464	3 923 074	7 925 078	3 308 460
TOTAL	15 912 473	5 066 463	8 633 296	12 345 640

AMORTISSEMENTS

	01/04/2007	Dotations	Reprises	31/03/2008
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	835 968	142 370	124 593	853 745
TOTAL AMORTISSEMENTS INCORPORELS	835 968	142 370	124 593	853 745
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 950	5 970	771	10 149
Installations générales, agencement, aménagement	586 783	365 609	127 978	824 414
Matériel de transport	98 009	49 980	20 969	127 020
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 530 593	511 850	358 705	1 683 738
Emballages récupérables, divers				
TOTAL AMORTISSEMENTS CORPORELS	2 220 335	933 409	508 423	2 645 321
TOTAL	3 056 303	1 075 779	633 016	3 499 066

2. Information Financière

PROVISIONS

	01/04/2007	Dotations	Reprises	31/03/2008
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires dont majorations exceptionnelles de 30%				
Implantations étrangères avant 1/1/1992				
Implantations étrangères après 1/1/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	148 363	26 609	55 955	119 017
Provisions pour garanties données aux clients	71 000	86 000		157 000
Provisions pour pertes sur marchés à terme	9 795	2 046	9 795	2 046
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	39 165	95 002	5 959	128 208
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	268 323	209 657	71 709	406 271
Dépréciations immobilisations incorporelles	861 650	33 709	88 889	806 470
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation		190 000		190 000
Dépréciations autres immobilisations financières		320 935		320 395
Dépréciations stock et en-cours				
Dépréciations comptes clients	115 478		21 245	94 233
Autres dépréciations		233 043		233 043
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	977 128	777 687	110 134	1 644 681
TOTAL	1 245 451	987 344	181 843	2 050 952
Dotations et reprises d'exploitation		225 650	181 843	
Dotations et reprises financières		761 694		
Dotations et reprises exceptionnelles				

CRÉANCES ET DETTES

	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	139 517	139 517	
Autres immobilisations financières	553 277	20 136	533 141
Clients douteux ou litigieux	112 703		112 703
Autres créances clients	63 297 850	63 297 850	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	46 188	46 188	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 106	34 106	
Etat, autres collectivités : impôts sur les bénéfices	237 713	237 713	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	231 741	231 741	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	754 357	754 357	
Débiteurs divers	86 672	86 672	
Charges constatées d'avance	1 011 476	1 011 476	
TOTAL DES CRÉANCES	66 505 600	65 859 756	645 844
Montant des prêts accordés en-cours d'exercice	305 635		
Montant des remboursements obtenus en-cours d'exercice	325 549		
Prêts et avances consentis aux associés			

	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an max à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 763 699	1 763 699		
Personnel et comptes rattachés	11 478 274	11 478 274		
Sécurité sociale et autres organismes	10 488 473	10 488 473		
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	12 696 756	12 696 756		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 976 482	1 976 482		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	58 204	58 204		
Groupe et associés				
Autres dettes	245 478	245 478		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 147 287	1 147 287		
TOTAL DES DETTES	39 854 653	39 854 653		
Emprunts souscrits en-cours exercice				
Emprunts remboursés en-cours exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

2. Information Financière

FONDS COMMERCIAUX

Éléments	31/03/2008
Achetés avec protection juridique	
Éléments acquis du fonds de commerce	1 218 927
Fonds commerciaux reçus en apport	
TOTAL	1 218 927

ÉVALUATION D'ÉLÉMENTS ACTIFS

Valeurs mobilières de placement	Valeur bilan	Prix marché	Provision
OPCVM (SICAV)	12 684 589	12 684 589	
Actions SII (plan de stock-options en 2005 et 2006 et plan d'actions gratuites en 2007)	3 254 847	3 083 677	171 170
TOTAL	15 939 436	15 768 266	171 170

PRODUITS À RECEVOIR

	31/03/2008	31/03/2007
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	-	-
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	14 586 556	11 206 366
Clients factures à établir à 19,60%	14 583 910	11 206 366
Clients factures à établir UE	2 646	
AUTRES CRÉANCES	131 173	255 397
Fournisseurs - avoirs non parvenus	30 396	180 104
Salariés - produits à recevoir	2 851	-
Organismes sociaux - C.P.A.M. - P.A.R.(IJSS)	34 105	33 002
Intérêts courus compte courant SII	7 545	3 064
Divers - Autres produits à recevoir	56 276	39 227
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	17 752	-
Intérêts courus certificats dépôts	17 752	-
TOTAL	14 735 481	11 461 763

2. Information Financière

CHARGES À PAYER

	31/03/2008	31/03/2007
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	567 604	503 152
Fournisseurs - factures non parvenues	567 604	503 152
DETTES FISCALES ET SOCIALES	15 072 328	12 677 465
Dettes provisionnées pour congés payés	7 292 684	6 082 369
Personnel - charges à payer - notes de frais	414 524	456 550
Personnel - charges à payer - primes	939 638	741 632
Personnel - charges à payer - prime vacances	560 197	472 976
Organismes sociaux - charges à payer	3 888 803	3 213 872
Etat - charges à payer	1 976 482	1 710 066
AUTRES DETTES	245 332	373 457
Clients - avoirs à établir	245 224	373 457
Divers - autres charges à payer	108	-
TOTAL	15 885 264	13 554 074

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	31/03/2008	31/03/2007
CHARGES D'EXPLOITATION	1 011 476	769 306
Charges constatées d'avance	1 011 476	769 306
TOTAL	1 011 476	769 306

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	31/03/2008	31/03/2007
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 147 287	892 284
Produits constatés d'avance - France	1 147 287	892 284
Produits constatés d'avance - UE	-	-
Produits constatés d'avance - Export	-	-
TOTAL	1 147 287	892 284

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Au 31/03/2008	Nombre de titres		Valeur nominale
		Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	20 000 000	18 000 000	1 000 000	2

2. Information Financière

RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	14 359 119	4 944 324	9 414 795
Résultat exceptionnel	-75 882	-26 129	-49 753
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-1 914 661	-659 281	-1 255 380
Crédits d'impôts		-317 267	317 267
Impact fiscal sur charges non déductibles et produits non imposables		111 982	-111 982
Abattement contribution sociale sur les bénéfices		-25 179	25 179
RÉSULTAT COMPTABLE	12 368 576	4 028 450	8 340 126

La société a déposé une demande de crédit d'impôt recherche pour un montant de 273 713 €, comptabilisée en réduction du montant de l'impôt de l'exercice.

SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

	31/03/2008	31/03/2007
IMPÔT DU SUR :		
	-	-
TOTAL ACCROISSEMENTS	-	-
IMPÔT PAYÉ D'AVANCE SUR :		
Organic	62 081	53 845
Participation des salariés	1 914 661	1 774 746
Effort construction	90 355	
Plus-values latentes sur OPCVM	15 808	237 889
TOTAL ALLÈGEMENTS	2 082 905	2 066 480
SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE	-2 082 905	-2 066 480

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

	31/03/2008	31/03/2007
RÉMUNÉRATION DES MEMBRES		
des organes de direction	198 340	198 336
du comité de direction	1 761 637	1 838 154

EFFECTIF MOYEN

	31/03/2008	31/03/2007
Ingénieurs et Cadres	1 900	1 666
Techniciens et Agents de maîtrise	127	102
TOTAL	2 027	1 768

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

I - Filiales détenues directement et indirectement à plus de 50%	SII Pologne	SII République Tchèque	SII Belgique
Capital	105 359	98 371	100 000
Capitaux propres	379 721	-4 815	-63 258
Q.P. Détenue	70%	100%	90%
Dividendes encaissés	Néant	Néant	Néant
Valeur comptable des titres détenus			
- Brute	73 770	100 000	90 000
- Nette	73 770	Néant	Néant
Prêts et avances	418 101	128 711	200 000
Cautions	Néant	Néant	Néant
Chiffre d'affaires	2 483 594	235 084	46 748
Résultat exercice	262 524	-105 693	-163 258
II - Participations (10% à 50% détenus)	Néant	Néant	Néant
III - Autres titres	Néant	Néant	Néant

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006	31/03/2005	31/03/2004
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	40 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	20 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	146 120 568	126 760 219	105 754 240	86 929 476	75 752 903
Résultat avant impôts, participation, dotations amortissements et provisions	16 160 576	14 722 662	14 026 710	12 055 647	10 650 841
Impôts sur les bénéfiques	4 028 450	4 246 284	3 996 377	3 479 876	3 541 869
Participation des salariés	1 914 661	1 774 746	1 702 933	1 476 685	1 495 374
Dotations amortissements et provisions	1 877 339	670 361	1 002 936	480 393	-271 687
Résultat net	8 340 126	8 031 271	7 324 464	6 618 692	5 885 284
Résultat distribué	1 002 347	1 110 000	1 020 000	840 000	720 000
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations amortissements et provisions	0,51	2,90	2,78	2,37	1,87
Résultat après impôts, participation, dotations amortissements et provisions	0,42	2,68	2,44	2,21	1,96
Dividende attribué	0,05	0,37	0,34	0,28	0,24
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	2 027	1 768	1 437	1 210	1 059
Masse salariale	77 691 512	67 930 120	55 853 530	45 524 137	40 037 450
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	34 762 510	30 042 670	24 264 889	20 005 578	17 315 307

3. Renseignements concernant la société et son capital

3.1. Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination et siège social

SII
83, Boulevard du Montparnasse
75006 Paris.

Forme juridique

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance

Législation applicable

La société est soumise au droit français.

Date de constitution et durée de la société

SII a été constituée le 21 février 1979 pour une durée de 99 ans, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'assemblée générale extraordinaire.

La société, initialement constituée sous la forme de société à responsabilité limitée (SARL), a été transformée en société anonyme (SA) le 13 juin 1985. Dans un premier temps, SA à Conseil d'Administration puis, le 20 décembre 2007, SA à Directoire et Conseil de Surveillance.

Lieu et numéro d'enregistrement

SII est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 315 000 943.

Le code NAF est 6202A « Conseil en systèmes et logiciels informatique ».

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la fourniture de toutes prestations dans le domaine de l'informatique,
- la prise à bail de tous locaux, l'acquisition ou la cession de tous baux,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou d'établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

3. Renseignements concernant la société et son capital

Droit de vote double (article 9 des statuts)

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Assemblées générales (article 16 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné :

- aux actionnaires titulaires d'actions nominatives,
- aux actionnaires titulaires d'actions au porteur, au dépôt d'un certificat délivré par l'intermédiaire du teneur de compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale, un jour ouvrable au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires titulaires d'au moins une action, lesquels exercent leur droit de vote dans les conditions fixées par les statuts. Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres. Tout actionnaire peut également participer aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements qui seront mentionnés dans l'avis de convocation. Deux membres du comité central d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux assemblées générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil de surveillance ou, en son absence, par le vice-président et, à défaut, par un membre spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit, elle-même, son président. Les procès verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

Répartition des bénéfices (article 18 des statuts)

Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide :

- d'inscrire celui-ci à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi,
- de le reporter à nouveau,
- ou de le distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende, une option entre le paiement du dividende, en numéraire ou en actions, dans les conditions légales. La perte, s'il en existe, est inscrite à un compte spécial pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

3. Renseignements concernant la société et son capital

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital

Capital social

Le capital social est de quarante millions d'euros, divisé en vingt millions d'actions entièrement libérées. Les actions sont librement négociables, soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

- Capital autorisé non émis : La seule augmentation autorisée correspond à l'augmentation réglementaire de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise.
- Capital potentiel : néant.
- Autres titres donnant accès au capital : néant.
- Titres ayant des droits spécifiques : Le seul droit spécifique est relatif aux titres ayant des droits de vote double (cf. § droit de vote double).

Tableau récapitulatif des délégations en vigueur au 31 mars 2008

Délégations pour augmentation de capital	Date de l'autorisation	Echéance	Montant autorisé (€)	Exercice 2007/08 (€)	Autorisation résiduelle(€)
Incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital	AG du 21/09/2006	23/11/2008	36 000 000	36 000 000	Néant
Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise	AG du 20/09/2007	19/11/2009	800 000	Néant	800 000

Autres délégations	Date de l'autorisation	Echéance	Montant autorisé (titres)	Exercice 2007/08 (titres)	Autorisation résiduelle (titres)
Attribuer des actions gratuites	AG du 21/09/2006	20/11/2009	210 000 (*1)	41 615	168 385
Procéder au rachat de ses propres titres	AG du 20/09/2007	19/03/2009	1 207 949 (*1)	198 300	1 009 649
Réduire le capital dans le cadre du programme de rachat d'actions	AG du 21/09/2006	20/09/2008	2 100 000 (*1)	1 000 000	1 100 000

(*1) Nombre multiplié par 7 compte tenu de la distribution « 6 pour 1 » du 28/11/2007.

L'attribution d'actions gratuites correspond à des actions préalablement achetées sur le marché par la société, dans le cadre du programme de rachat de titres, qui n'affecte pas le montant du capital social.

Aucun plan relatif à des BSA, BSCE ou autres obligations convertibles n'a été autorisé.

Tableau d'évolution du capital sur cinq ans

Date	Nature de l'opération	Variation de capital	Nombre de titres émis/détruits	Capital social	Nombre de titres
28 Novembre 2007	Augmentation de capital par incorporation de réserves	+ 36 000 000 €	+ 18 000 000	42 000 000 €	21 000 000
10 Mars 2008	Réduction de capital par annulation de titres	- 2 000 000 €	- 1 000 000	40 000 000 €	20 000 000

3. Renseignements concernant la société et son capital

3.3. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2008

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Famille HUVÉ	10 962 290	54,81 %	21 419 408	70,16 %
dont Bernard	8 065 690			
Christiane	296 800			
Arnaud	879 900			
Alexia	879 900			
Alban	840 000			
Personnel et FCPE	2 038 718	10,19 %	3 211 078	10,52 %
Parvus Asset Management	1 849 389	9,25 %	1 849 389	6,06 %
Oddo Asset Management	1 045 632	5,23 %	1 045 632	3,43 %
Autodétention	1 101 278	5,51 %	-	-
Public	3 002 693	15,01 %	3 003 428	9,64 %
Total	20 000 000	100,00 %	30 528 935	100,00 %

Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la société, il n'existe pas de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

Marché des titres de la société

Les actions de SII sont cotées sur Nyse Euronext Paris compartiment C sous le code ISIN FR 00000 74122. SII fait partie de « Small 90 ».

3.4. Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois

Entre janvier 2007 et novembre 2007, la valeur des titres a été divisée par 7 et le nombre de titres a été multiplié par 7 pour tenir compte de la « distribution 6 pour 1 » effectuée en novembre 2007.

Date	Plus haut cours	Plus bas cours	Cours moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros	Nombre de séances de cotation
Janvier 2007	6,13	5,83	6,04	123 872	743	22
Février 2007	6,28	5,86	6,03	178 787	1 086	20
Mars 2007	6,07	5,82	5,99	228 921	1 365	22
Avril 2007	6,43	5,96	6,11	201 152	1 235	19
Mai 2007	6,71	6,21	6,45	223 699	1 435	22
Juin 2007	6,71	6,25	6,36	382 998	2 415	21
Juillet 2007	6,71	6,46	6,60	141 638	936	22
Aout 2007	6,57	6,00	6,38	113 316	722	23
Septembre 2007	6,36	5,60	5,80	138 750	798	20
Octobre 2007	5,76	5,29	5,54	95 788	531	23
Novembre 2007	5,41	4,96	5,18	252 294	562	22
Décembre 2007	5,39	4,76	5,07	290 105	1 459	19
Janvier 2008	5,39	3,95	4,70	404 959	1 668	22
Février 2008	5,25	4,43	4,67	193 267	884	21
Mars 2008	4,80	4,53	4,57	84 617	385	19
Avril 2008	5,16	4,56	4,91	88 036	437	22
Mai 2008	5,16	4,89	5,07	74 115	375	21
Juin 2008	6,00	4,69	5,19	117 930	625	21

Source <http://MyListing.euronext.com>

3. Renseignements concernant la société et son capital

3.5. Evolution de l'actionnariat

Evolution de la répartition du capital sur les trois dernières années (actionnaires détenant plus de 5 % du capital et des droits de vote).

	Situation 31 mars 2006			Situation 31 mars 2007			Situation 31 mars 2008		
	Nombre de titres ⁽¹⁾	% du capital	% droits de vote	Nombre de titres ⁽¹⁾	% du capital	% droits de vote	Nombre de titres ⁽²⁾	% du capital	% droits de vote
Famille HUVÉ	1 500 074	50.00	64.40	1 565 974	52.20	69.50	10 962 290	54,81	70,16
SII management	165 000	5.50	7.17	-	-	-	-	-	-
Parvus Asset Management	-	-	-	224 937	7.50	5.13	1 849 389	9,25	6,06
Oddo Asset Management	-	-	-	-	-	-	1 045 632	5,23	3,43
Autodétention	200 172	6.67	-	270 293	9.01	-	1 101 278	5,51	-

(1) total titres = 3 000 000

(2) total titres = 20 000 000

Franchissement de seuils

Le fonds Oddo Asset Management a franchi en hausse le seuil de 5 % du capital le 10 mars 2008 et détient à la date du 31 mars 2008 ; 1 045 632 actions, soit 5,23 % des titres de la société.

3.6. Participation des salariés au capital social

Participation des salariés, au capital de la société, au 31 mars 2008

(titres faisant l'objet d'une gestion collective).

Nombre de titres détenus : 128 835

Nombre de porteurs : 371

Source : BNP/EE – FCPE SII

3.7. Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, a été signé le 1er septembre 2005 entre l'émetteur et la société de bourse CM-CIC Securities. Ce contrat est conclu pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction (cf. note 6.2 §2.3 – Annexe aux comptes consolidés).

3. Renseignements concernant la société et son capital

3.8. Programme de rachat d'actions (résolution #5 de l'AGE du 20 septembre 2007)

« L'assemblée générale du 20 septembre 2007 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de dix huit mois, à procéder au rachat de ses propres actions, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Objectifs du rachat

Durant cette période, le conseil d'administration pourra procéder à des achats ayant pour objet, par ordre de priorité :

- animer le marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- procéder à l'annulation des actions acquises,
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions notamment en cas de croissance externe.

Modalités

Les achats d'actions pourront, dans les limites de la réglementation en vigueur, aux époques que le conseil d'administration déterminera, être opérées par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres. Le prix maximum d'achat est fixé à 75 euros par action (*). En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution d'actions gratuites, les montants indiqués seront ajustés dans les mêmes proportions. Le montant maximum de l'opération serait de 2 228 025 €. La présente autorisation est donnée pour une durée de dix huit mois à dater de l'assemblée, soit jusqu'au 19 mars 2009. »

(*) A diviser par 7, compte tenu de la distribution « 6 pour 1 » du 28/11/2007.

Bilan annuel du programme de rachat d'actions (incluant le contrat de liquidité)

	Achat	Vente	Annulation	Solde	Prix moyen pondéré (€)
01/04/2007				1 892 051 (*1)	5,016 (*2)
Programme de rachat	198 300 (*1)				5,796 (*2)
Levée d'options		0			
Réduction de capital			1 000 000		
Contrat de liquidité	217 301 (*1)				5,725 (*2)
Contrat de liquidité		206 374 (*1)			5,637 (*2)
31/03/2008				1 101 278	5,110

(*1) Nombre multiplié par 7 compte tenu de la distribution « 6 pour 1 » du 28/11/2007.

(*2) Nombre divisé par 7 (même raison que ci-dessus).

4. Rapport du président du directeur

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de notre groupe au cours de l'exercice écoulé afin de soumettre à votre approbation, les résultats et le bilan du dit exercice clos le 31 mars 2008, vous informer des perspectives d'avenir et pour délibérer des points mis à l'ordre du jour.

4.1. Activités

4.1.1. Marché, positionnement concurrentiel

Le marché de SII recouvre l'ensemble des prestations de conseil et d'ingénierie :

- la conception et les études permettant la réalisation de tout ou partie d'un projet,
- le conseil, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- les architectures réseaux et les systèmes d'information,
- les prestations diverses autour de la qualité, sécurité, ... en matière de systèmes d'information.

Le marché est en croissance d'environ 6 à 8 % depuis trois années consécutives (conférence de presse de Syntec Informatique du 27 mars 2008). Par contre, le ralentissement des activités des années 2002-2004 s'est accompagné d'une importante baisse des tarifications. Cette baisse a été partiellement rattrapée, toutefois les prix 2007 restent inférieurs de quelques % à ceux de 2001 !!

La concurrence sur le marché du conseil en technologies qui adresse près de 100 000 consultants, est multiforme et atomisée. La première société a moins de 5 % du chiffre d'affaires total. La topographie du domaine pourrait être la suivante :

- une quinzaine de sociétés de plus de mille personnes, Akka, Alten, Altran, Alyotech, Apside, Assystem, Astek, Ausy, CS-SI, Dassault, Euriware, Segula, SII, Teuchos, TIS.
 - une cinquantaine de sociétés entre cent et mille personnes,
 - plusieurs centaines de sociétés entre dix et cent personnes sur des marchés locaux ou des niches applicatives,
 - des divisions de SSII généralistes, telles qu'Atos, Cap Gemini, EDS, GFI, Groupe Open, IGS, OBS, Logica, Sopra ou Stéria,
 - des multitudes de sociétés de type TPE, voire des free lance.
- Soit une cohorte d'acteurs dans un paysage qui est particulièrement atomisé.

Selon le chiffre d'affaires France en 2007 des sociétés de logiciels et services (01 Informatique du 29 mai 2007), notre société est classée 42ème (44ème en 2006).

Le résultat du groupe SII pour l'exercice 2007/08 se situe dans la moyenne haute de la profession tant en chiffre d'affaires qu'en marge opérationnelle. Il peut se résumer en trois chiffres :

- croissance organique de 16,8 % du chiffre d'affaires à 148,74 M€,
- marge opérationnelle de 8 %,
- résultat net part du groupe de 8,02 M€.

4.1.2. Informations chiffrées sectorielles

L'activité de SII se répartit sur deux métiers :

- le conseil en technologies,
- les systèmes d'information et en particulier ceux à base de nouvelles technologies.

4.1.2.1. Conseil en technologies

Les données sont assez difficiles à obtenir en termes de fiabilité d'informations et de périmètre d'activité.

- La R&D en France est de l'ordre de 2,1 % du produit intérieur brut soit environ 40 milliards d'euros. (3 % prévu en 2010 – Protocole de Lisbonne).
- L'externalisation est d'environ 27 %, soit un marché adressable de l'ordre de 11 milliards d'euros.

4. Rapport du président du directoire

Le segment correspondant aux compétences actuelles de la société est plus difficile à quantifier – environ 40 à 45 % du marché total - soit cinq à six milliards d'euros. Ce chiffre peut être consolidé par l'approche de Pierre Audoin Consultants, qui considère que le « logiciel embarqué » représente de l'ordre de 14 % du périmètre total de Syntec Informatique soit pour 2007 environ 5,6 MME.

4.1.2.2. Systèmes d'information

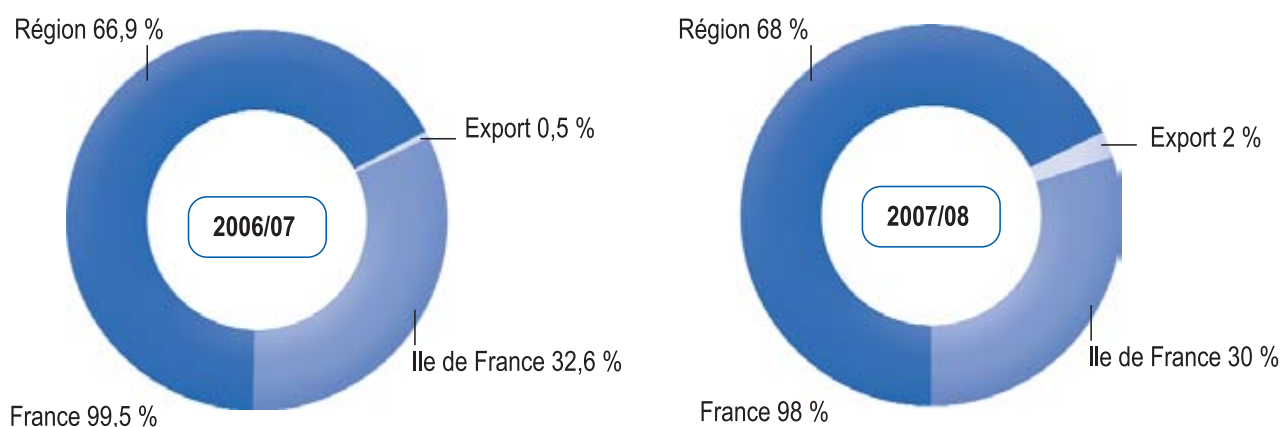
Concernant les systèmes d'information, le chiffre fourni par le syndicat professionnel est de 23,3 milliards d'euros pour l'année 2007.

4.1.2.3. Parts de marché de la société (chiffre d'affaires France)

	Syntec Informatique (M€)	SII (M€)	Part de marché France (%)
Conseil et Service en informatique	23 300	59	0,3
Conseil en technologies	5 600	89	1,6
Edition de logiciel	11 300	0	0

4.1.2.4. Tendances court/moyen terme

La répartition géographique du chiffre d'affaires de la société montre une stabilisation sur l'Île de France et une croissance plus dynamique en régions.



Concernant l'évolution des prestations de la société, trois aspects sont à considérer :

- la répartition du mix : Conseil en technologies, système d'information se stabilise sur un ratio 60/40,
- l'évolution de la demande vers des engagements de résultats vis à vis des engagements de moyens (assistance technique) du début des années 2000. Cette tendance est la résultante de la montée en puissance des directions achats (engagement forfaitaire). Toutefois, un équilibre reste à trouver entre les besoins du donneur d'ordre technique (compétence, réactivité, adaptation) qui ont, très souvent, du mal à s'inscrire dans un cahier des charges et qui, de plus, fluctuent au gré de la créativité du marketing, de l'innovation technologique ou du « time to market » toujours plus court. Cette transformation de la demande ne nous pose pas de réel problème sur le plan technique ou sur les risques qu'elle sous-tend, par contre, elle demande une adaptation lourde (matériel et licences, locaux habilités, méthodes, ...) sur le plan des investissements auquel il est nécessaire d'ajouter une avant-vente commerciale beaucoup plus complexe, longue et coûteuse,
- une demande importante de réduction des coûts avec une forte sollicitation à délocaliser la production dans des pays à coûts salariaux réduits voire en « zone dollar ».

4. Rapport du président du directeur

4.1.3. Organisation interne

La structure est décentralisée.

Le siège social est à Paris, il regroupe les activités suivantes :

- la direction générale,
- la direction du recrutement (logistique, contact école, communication, ...),
- la direction qualité,
- la direction administrative et financière,
 - gestion du personnel et paye,
 - comptabilité et contrôle de gestion,
 - informatique interne,
 - gestion de trésorerie.

Dix agences avec l'ensemble de leurs moyens opérationnels (technique, commercial, administration des ventes, recrutement, gestion du personnel).

Cette structure est basée sur une forte délégation. En contrepartie, elle nécessite confiance, transparence, engagement et reporting de l'équipe de direction.

4.1.4. Avis financiers concernant le groupe SII

En conformité avec l'article L221-1-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le Groupe SII publie des avis financiers sur le BALO.

Contenu	Date
Convocation AG mixte	06/08/2007
Chiffre d'affaires T1	22/08/2007
Convocation AGE	14/11/2007
Chiffre d'affaires semestriel 2007/08	21/11/2007
Augmentation de capital de 6 M€ à 42 M€	21/11/2007
Résultats semestriels 2006/07	05/12/2007
Chiffre d'affaires T3	20/02/2008
Chiffre d'affaires annuel 2007/08	21/05/2008

Sur l'exercice, création de deux filiales.

- SII République Tchèque en mai 2007,
- SII Belgique en septembre 2007.

4.2. Indicateurs de performance

La société utilise (principalement) trois indicateurs de performance, à savoir :

- évolution du cours de bourse en corrélation avec des confrères du même secteur d'activités,
- enquête de satisfaction du personnel (cf. 4.3). Enquête annuelle auprès des salariés pour mesurer leur degré de satisfaction du management, du commercial et de la société en général,
- enquête de satisfaction clients (cf. 4.4). Suivi périodique par enquête auprès des clients de l'indice de satisfaction avec des signaux d'alerte en cas de dérive ponctuelle.

Ces indicateurs sont en correspondance avec notre politique qualité « la triple satisfaction » ou « comment tenter de trouver l'équilibre entre les différents acteurs ; client, personnel et actionnaire dans un marché d'acheteurs ».

4. Rapport du président du directoire

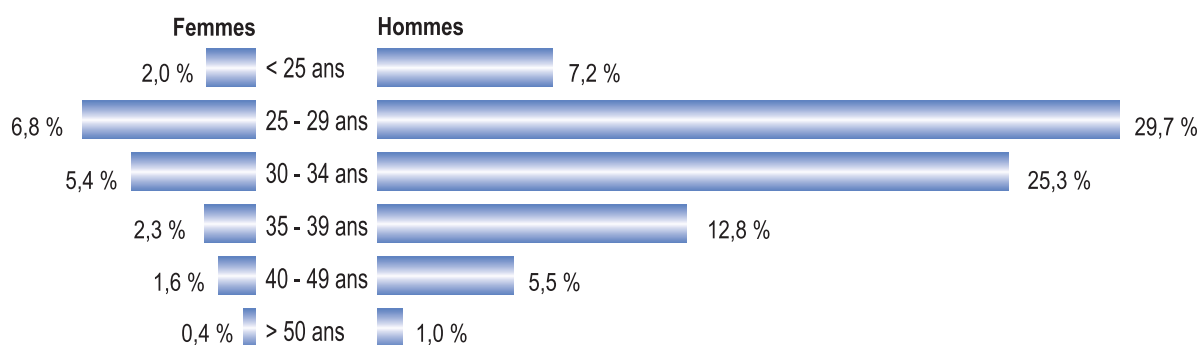
4.3. Personnel

Répartition du personnel par type de contrat (31 mars 2008 – SII France)

	Femmes	Hommes	Total
CDI	394	1 762	2 156
CDD	8	16	24
Contrat de professionnalisation	1	-	1
Contrat d'apprentissage	2	3	5
Stage	5	26	31
CPE,CIF	5	-	5
Total	415	1 807	2 222

Salariés hors CPE/CIF et stage - 2 181 personnes.

Répartition des salariés par âge (31 mars 2008 – SII France)



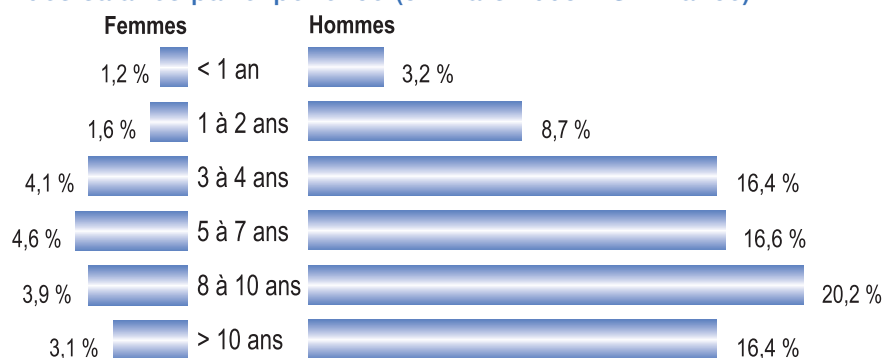
L'âge moyen est de 31,1 ans, en progression par rapport à l'exercice précédent (30,5 ans).

Répartition des salariés par catégories (31 mars 2008 – SII France)

En %	Femmes	Hommes	Total
Cadres	15,6	77,7	93,3
ETAM	2,9	3,8	6,7
Total	18,5	81,5	100,0

16 ETAMs sont passés cadres au cours de l'année.

Répartition des salariés par expérience (31 mars 2008 – SII France)

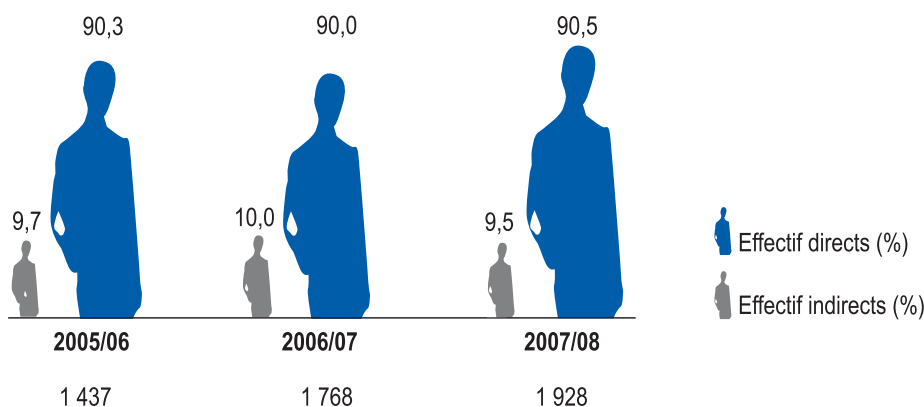


Au 31/03/2008, l'expérience moyenne est de 6,71 années. Ce chiffre est en progression par rapport à l'exercice précédent (5,91 années).

4. Rapport du président du directoire

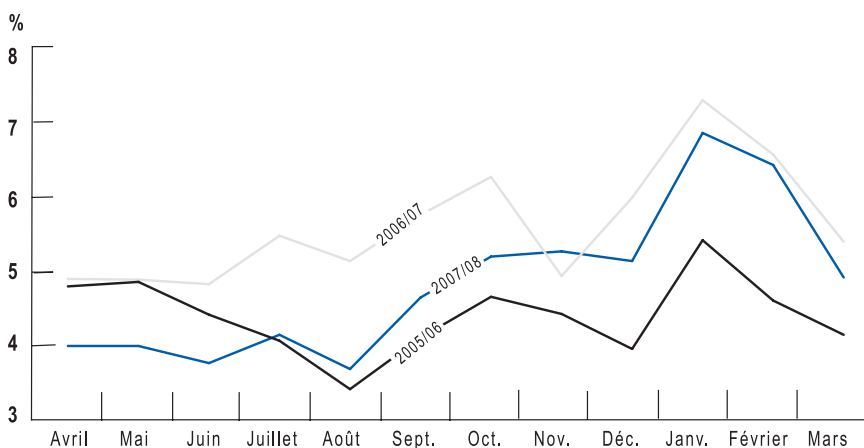
Evolution du ratio d'indirects (31 mars 2008 – SII France)

Le personnel dit « indirect » correspond au personnel « non-facturable ».



Taux d'inter contrat (SII France)

C'est l'un des paramètres majeurs du fonctionnement d'une société de services. Ce paramètre n'est pas normalisé par la profession. La définition donnée par SII est le « ratio du personnel facturable qui n'est pas facturé sur l'ensemble du personnel facturable ». Ce taux est calculé mensuellement à partir des comptes rendus d'activité. C'est une variable d'ajustement entre réactivité (disponibilité du personnel ayant les compétences ad hoc) et rentabilité (le personnel qu'il soit facturé ou pas revient au même prix).



Sur l'exercice la moyenne est de 4,84 %, sur l'exercice précédent elle était de 5,64 %, soit un gain de 0,8%.

Recrutement et création de postes (SII France)

Pour l'exercice 2007/08 :

- le groupe a recruté 810 personnes,
- le turn over a été de 18 %,
- 325 postes ont été créés.

Importance de la sous-traitance et de l'intérim (SII France)

La société recourt de façon très parcimonieuse à la sous-traitance.

Pour l'exercice 2007/08 :

- la sous-traitance représente un montant de 2 161 K€ (1,5 % du chiffre d'affaires),
- les prestations d'intérim se sont élevées à 48 K€ (équivalent d'un salarié plein temps).

4. Rapport du président du directoire

Plan de réduction d'effectif ou de sauvegarde de l'emploi

Néant.

Organisation du temps de travail (SII France)

Accord d'entreprise RTT sur la base de l'accord Syntec :

- modalité 1 : 914 personnes,
- modalité 2 : 1 204 personnes,
- modalité 3 : 53 personnes,
- hors accord RTT : 15 personnes.

Temps partiel (SII France)

- Mi temps : 1 personne.
- Supérieur à 50% temps : 46 personnes.

Formation professionnelle (SII France)

- Nombre d'heures de formation : 32 898 heures.
- Montant en % de la masse salariale : 3,1 %.

Œuvres sociales (SII France)

Le budget alloué aux différents comités d'établissements s'établit à 1 % de la masse salariale auquel s'ajoute 0,2 % pour le fonctionnement soit un montant de 909 milliers d'euros pour l'exercice 2007/08.

Participation (SII France)

SII a un accord de participation conformément aux dispositions légales. Cet accord, inclus dans un mécanisme de Plan Epargne Entreprise, permet aux salariés de choisir le support parmi quatre fonds dont un FCPE sur actions SII.

Exercice	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Montant de la participation (K€)	1 495	1 477	1 703	1 775	1 915
% salaire mensuel moyen	45 %	39 %	37 %	31 %	27 %

SII n'a pas mis en place de plan d'intéressement.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés (SII France)

La société compte parmi ses effectifs, au 31/03/2008, 18 salariés handicapés (12 au 31/03/2007). Par ailleurs, SII a enregistré en charges de l'exercice une contribution de 474 k€ dont 448 k€ ont été versés auprès de l'Agefiph.

Enquête de satisfaction du personnel (SII France)

L'enquête annuelle se compose d'une vingtaine de questions, ci-dessous les trois qui servent de référence à l'indicateur de performance « satisfaction du personnel ».

	Avril 2007	Avril 2008
SII est égale ou mieux que les autres SSII	96.1%	97.6%
Satisfaction de la direction d'agence	90.3%	91.4%
Réactivité et suivi commercial	84.7%	83.2%

4. Rapport du président du directoire

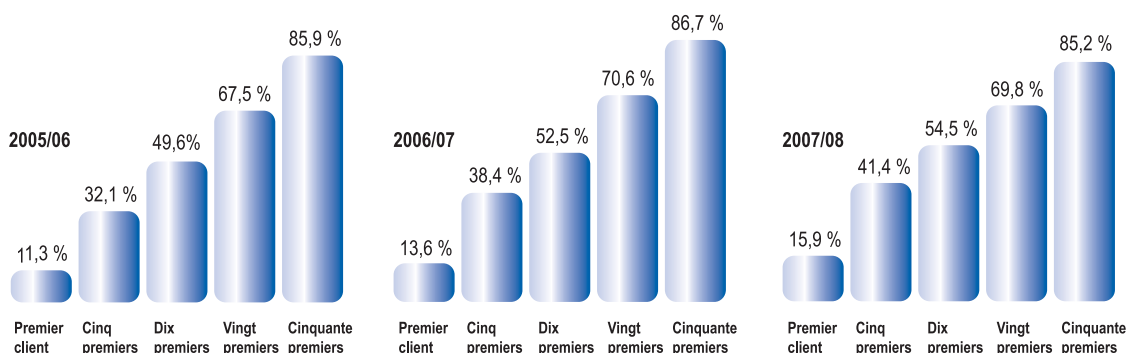
4.4. Clients

SII adresse les clients grands comptes (92 % du chiffre d'affaires). Le risque d'insolvabilité est donc limité, par contre les délais de recouvrement de créances sont plus élevés : 91,62 jours sur l'exercice 2007/08. Ce chiffre est stable (93,45 jours pour l'exercice précédent).

Dix premiers clients de SII

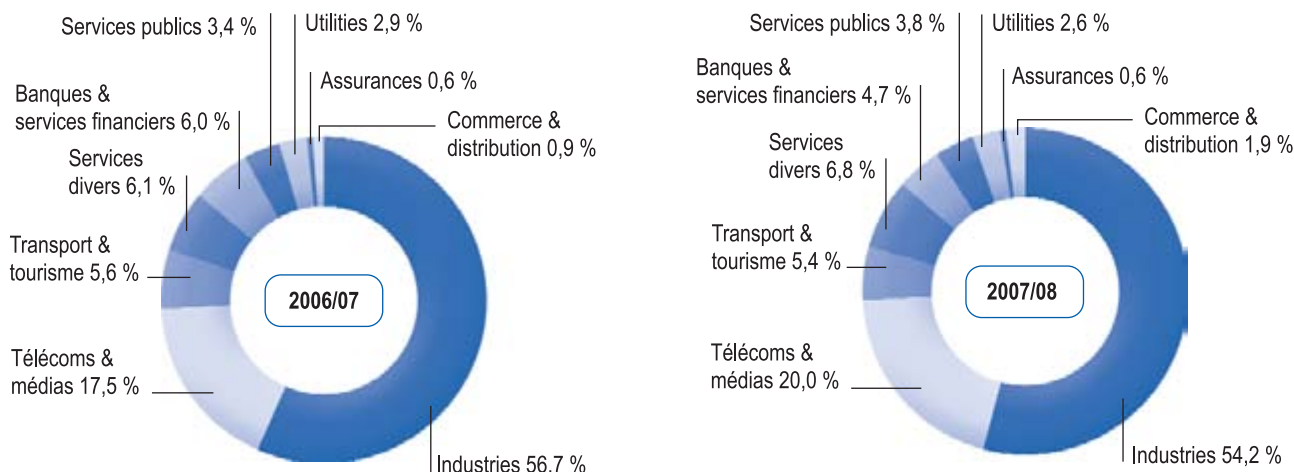
Alcatel - Lucent	IBM
DCNS	Peugeot
EADS	Safran
France Telecom	Thalès
Gemalto	Thomson

Part relative du chiffre d'affaires effectuée avec les n^{iers} clients



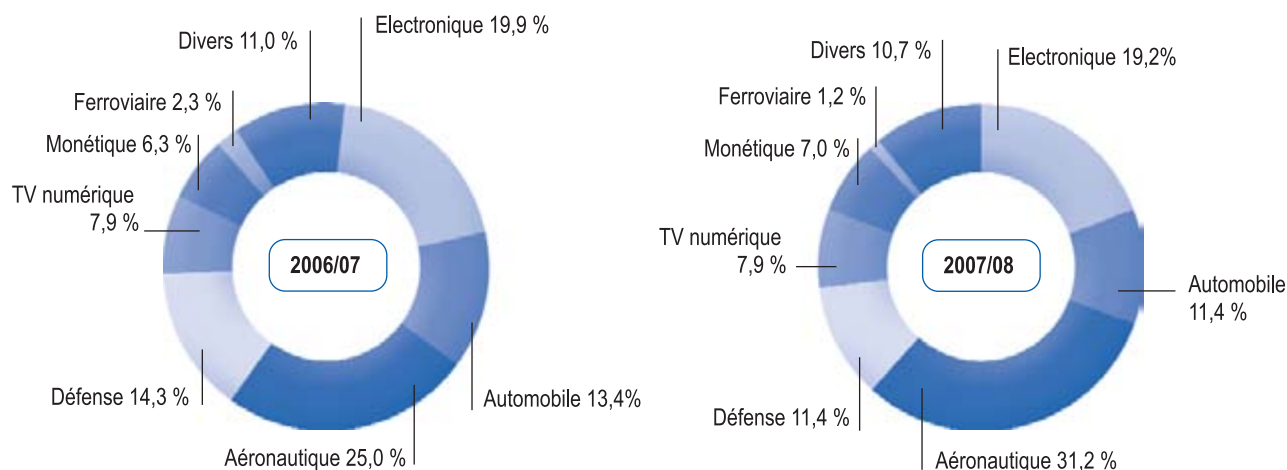
- La société réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à un million d'euros avec 27 clients.
- La concentration du chiffre d'affaires sur les premiers clients est essentiellement due à la politique de référencement de ces clients qui sous-entend une attrition du nombre de fournisseurs.

Chiffre d'affaires par secteur d'activité clients



4. Rapport du président du directoire

Ventilation de la partie industrie



Evolution des « tendances clients » sur l'aspect projets

- La durée des projets est variable, la variance est importante mais la moyenne est stable, elle se situe entre 20 et 24 mois (basée sur le nombre de « retours clients par mois »).
- Compte tenu de la tendance vers les engagements de résultats, les projets de ce type font l'objet d'un reporting mensuel et d'un calcul d'avancement. Aucun projet en 2007 n'a fait l'objet de garantie spécifique en particulier de caution bancaire. Les provisions pour « garanties projets » sont calculées statistiquement d'une année sur l'autre par analyse des affectations (feuilles de temps mensuelles) de l'exercice passé corrigées d'un facteur de croissance de l'activité.
- Dans le cadre de la certification ISO 9001, normes 2000, une procédure de validation et de suivi des contrats clients a été mise en place. Ainsi, les contrats clients sont validés par différentes revues (proposition, lancement, démarrage, avancement et fin de projet).

Enquête de satisfaction client

Suivi périodique par enquête auprès des clients de l'indice de satisfaction.

	2006/07	2007/08
Indice de satisfaction (/20)	16,37	16,94



4. Rapport du président du directoire

4.5. Facteurs de risques

4.5.1. Risques de marché

4.5.1.1. Risque de taux – Risque de crédit

Sans objet, pas de dette financière.

4.5.1.2. Risque de change

L'activité de SII est essentiellement française, le chiffre d'affaires à l'export concerne des filiales de clients français sur des pays de la zone euro (Belgique, Italie, Allemagne, Espagne, ...). La facturation « non-euro » concerne la Pologne (zloty) et la République Tchèque (couronne) soit de l'ordre de 2 % du chiffre d'affaires Groupe.

4.5.1.3. Risque sur portefeuille actions

Au 31 mars 2008, SII auto détenait 1 101 278 titres pour un prix moyen d'achat de 5,11 euros. Le cours de clôture du 31 mars 2008 était de 4,59 euros. En conséquence une provision de 492 105 euros a été constatée.

SII ne possède pas d'autre action en portefeuille.

4.5.1.4. Risque de liquidité

L'ensemble de la trésorerie est placé sur des instruments financiers dont le rendement est lié au taux du marché monétaire. Aucune mise en place de ligne de crédit auprès des différentes banques de la société. Pas d'engagement de remboursement anticipé sur clauses de défaut.

4.5.2. Risques industriels

4.5.2.1. Dépendance fournisseurs

Sans objet pour SII. La société n'a pas de fournisseur critique tant en terme de projet client, qu'en terme de consommation interne. Pas de lien contractuel d'une importance significative avec un fournisseur.

4.5.2.2. Risque clients

Pour tous les clients importants, plusieurs agences de SII contractent avec de nombreuses filiales ou sites différents d'un même client. D'autre part, la quasi-totalité des ventes est réalisée avec des clients « grands comptes ». Le risque, face au défaut de paiement de ces derniers, est par conséquent limité.

Ni dépendance particulière, ni lien contractuel d'une importance significative avec un même client.

4.5.2.3. Dépendance sous traitants

La sous-traitance est peu utilisée par la société et ce risque est sans objet pour SII qui n'a pas de sous traitant critique. Pas de lien contractuel d'une importance significative avec un même sous traitant.

4.5.2.4. Risque de non respect d'un engagement de résultats

La société exerce une part (en croissance) de son chiffre d'affaires dans des opérations dites « forfaitaires » ou « à engagements de résultats » vis à vis d'un cahier des charges plus ou moins bien défini et plus ou moins instable dans le temps. Le risque de non-respect d'une obligation de résultat et éventuellement d'une pénalité contractuelle n'est pas exclu. Ce risque est maîtrisé, il reste très limité car analysé en permanence,

- en fin de phase d'avant vente ; revue d'offre permettant de valider la proposition commerciale,
- pendant le déroulement du projet ; le processus est sous assurance qualité avec les revues de suivi périodiques. De plus, l'avancement est analysé mensuellement et fait l'objet d'un reporting formalisé par les équipes du contrôle de gestion.



4. Rapport du président du directoire

4.5.2.5. Risque lié aux procédés de fabrication

Les différents processus de la société sont sous assurance qualité depuis 1994. Ces processus sont devenus, au fil du temps, pérennes et fiables.

4.5.3. Risques liés aux opérations de croissance externe

La stratégie de la société est basée, essentiellement, sur la croissance organique. Des opérations de taille limitée sont envisageables à moyen terme en fonction des opportunités.

4.5.4. Risques liés à l'environnement technologique et économique

La société a démontré, au cours du passé, sa capacité d'évolution et de maîtrise de son environnement. Cela étant, les mutations actuelles du point de vue technologique et économique sont de plus en plus brutales, rapides, multiformes et imprévisibles.

La société s'attache particulièrement aux deux aspects suivants, sans en minimiser les risques :

- capacité de SII de trouver, d'attirer et de recruter le personnel technique et commercial de haut niveau pour satisfaire la demande client, sans abaisser les critères de recrutement ou augmenter les rémunérations hors des prix du marché,
- capacité de SII de fidéliser, d'entretenir et de conserver son personnel technique, commercial et de management qui lui sont nécessaires pour réaliser les projets confiés par ses clients.

4.5.5. Risques liés à la concurrence

Le marché des technologies de l'information présente peu de barrières à l'entrée susceptibles de prévenir l'apparition de nouveaux entrants, de plus, certains concurrents peuvent avoir des politiques de tarification ou de recrutement pouvant déstabiliser le marché.

4.5.6. Risques liés à l'environnement

Dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques, la société déclare l'absence de conséquence significative de son activité sur l'environnement.

4.5.7. Risques juridiques

4.5.7.1. Liés à la réglementation

Pas de réglementation particulière de l'activité ni d'autorisation nécessaire pour la pratiquer. La société ne profite pas de disposition fiscale particulière.

4.5.7.2. Concession, brevet ou licence

Sans objet pour la société.

4.5.7.3. Litige, arbitrage, ou fait exceptionnel

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de la société.

4. Rapport du président du directeur

Le montant de 59 267 euros en « provision pour risques sociaux » correspond à 7 litiges différents de type prud'homaux en cours de jugement ou d'appel. Ces litiges ont été provisionnés sur la base suivante :

- 100 % des demandes initiales en attente de jugement de première instance,
- 50 % des demandes en attente du jugement d'appel si la partie adverse a fait appel,
- 100 % des demandes en attente du jugement d'appel si c'est la société qui a fait appel.

4.6. Assurance et couverture des risques

La société a souscrit une assurance auprès d'AXA dans le cadre de ses activités :

	Responsabilité civile d'exploitation
Dommages corporels	8 300 000 €
Dommages matériels et immatériels ensemble	2 500 000 €
Dommages immatériels non consécutifs	400 000 €
	Responsabilité civile professionnelle
Dommages matériels et immatériels ensemble	2 500 000 €
Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 €
	Responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux
Par sinistre et par année	2 000 000 €

Les primes relatives à ces couvertures sont de l'ordre de 0,6 pour mille du chiffre d'affaires.

4.7 Conventions réglementées

Pas de convention réglementée

4.8 Perspectives et évolutions

Pour l'exercice à venir on retiendra les hypothèses suivantes :

- un rééquilibrage des pouvoirs entre les décideurs ; d'un côté, les directions achats et de l'autre les donneurs d'ordre techniques,
- une pression sur les prix moins fortes compte tenu que les approches type enchères inversées ou délocalisation (dans le domaine d'activités ou la société opère) ont montré leurs limites,
- différents moteurs de croissance qui, à plus long terme, devraient tirer l'activité (démographique, technologique, innovation, recherche de productivité, ...), enfin, une tendance pérenne vers des engagements de service en phase avec notre déploiement des procédures CMMi sur l'ensemble des unités opérationnelles.

4.8.1 Objectifs 2008/09 pour le groupe SII

Pas de modification majeure, si ce n'est la capacité de la société à être encore plus attentive à la demande. Cette souplesse, mobilité, réactivité devrait nous permettre de gagner quelques parts de marché supplémentaires vis à vis de la concurrence en particulier chez les grands donneurs d'ordre qui ont renouvelés nos référencements tout en diminuant le nombre de leurs fournisseurs.

Objectifs 2008/09

Deux hypothèses

- 1/ Croissance du PIB France d'au moins 1,5 %
- 2/ Prix 2008 en croissance de 1 % sur 2007

Chiffre d'affaires : 170 à 175 M€

Marge opérationnelle : 9 %

4. Rapport du président du directoire

4.8.2 Plan de développement

Reste à l'identique, à savoir :

- maintenir et développer les principaux référencements clients et, si possible, en gagner quelques uns mais pas au détriment de la marge opérationnelle,
- développer les prestations sur l'ensemble du cycle de vie du logiciel et améliorer/enrichir nos processus pour les engagements contractuels de résultats,
- accélérer à l'international.

4.8.3 Réconciliation objectifs du Groupe SII pour l'exercice 2007/08 et l'exécution

	Objectifs 2007/08 (*)	Exécution 2007/08
Chiffre d'affaires	145 à 150 M€	148,74 M€
Marge opérationnelle	10 %	8 %

(*) Tels que définis dans le document de référence 2006/07 page 69.

4.8.4 Calendrier prévisionnel des avis financiers

Avis financiers concernant le groupe SII	Date (*)
CA premier trimestre 2008/09	13/08/2008
AG statuant sur l'exercice 2007/08 clos le 31 mars 2008	18/09/2008
CA premier semestre 2008/09	13/11/2008
Réunion SFAF pour résultats semestriels	20/11/2008
CA troisième trimestre 2008/09	12/02/2009
CA annuel 2008/09	14/05/2009
Réunion SFAF pour résultats annuels	28/05/2009
AG statuant sur l'exercice 2008/09 clos le 31 mars 2009	17/09/2009

(*) Calendrier indicatif, peut être sujet à modification ou à report

4.8.5 Evolution récente

Pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société susceptible de modifier les objectifs et les perspectives. Pas de négociation ou d'opération en cours dont l'issue pourrait avoir une influence significative sur le cours de l'action.

4.9 Développement durable

SII a choisi d'inscrire son activité dans la logique du développement durable visant à concilier l'intérêt des différents acteurs de l'écosystème sur les aspects du développement économique, du service à qualité/coût optimisé, de la préservation de l'environnement et de l'équité sociale et professionnelle. Durant cet exercice, SII a développé son engagement dans ces différents domaines et a intensifié le dialogue avec ses actionnaires, son personnel, ses clients et avec l'ensemble des parties prenantes associées à son activité.

La culture d'entreprise SII (cf § 1.3) basée sur l'engagement, la transparence, la confiance et le professionnalisme est parfaitement en phase avec les recommandations du "Pacte Mondial" à l'initiative du secrétariat Général des Nations Unies. Sans en être signataire, SII s'engage à appliquer les principes universels relatifs aux Droits de l'homme, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à s'opposer à la corruption.

4. Rapport du président du directeur

A savoir :

- promotion et respect des droits de l'homme reconnus sur le plan international,
- pas de violation (en direct ou en étant complice de) des droits fondamentaux,
- respect de l'exercice et de la liberté d'association, reconnaissance du droit à la négociation collective,
- refus de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
- abolition du travail des enfants,
- élimination de toutes formes de discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession,
- promotion d'une approche prudente en ce qui concerne l'environnement,
- initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables,
- diffusion de technologies respectueuses de l'environnement,
- refus de la corruption sous toutes ses formes (y inclus extorsion et pots de vin).

L'investissement de SII dans le développement durable ne relève pas de l'angélisme, c'est une manière d'être au service de la performance économique de la société car agir pour le développement durable, hors l'aspect "air du temps", c'est réduire les charges (économie de carburant, d'électricité, de papier), c'est la motivation du personnel, c'est un facteur de consensus interne, ... Finalement c'est un avantage concurrentiel aussi bien vis-à-vis des clients que pour le recrutement de nouveaux collaborateurs.

SII se veut être une entreprise responsable, respectueuse de ses collaborateurs, respectueuse de ses clients, respectueuse de l'environnement dotée d'une gouvernance humble mais ambitieuse, bref c'est notre déclinaison du développement durable avec quelques axes, au quotidien, pour quantifier notre approche.

4.9.1 Responsabilité sociale de l'entreprise

Tout en relevant le défi de la compétitivité, SII entend maintenir la cohésion sociale interne et l'adhésion de ses salariés aux valeurs de l'entreprise.

Trois axes structurent notre politique de ressources humaines :

- promouvoir le dialogue social et la prise en compte des engagements de responsabilité sociale vis-à-vis des salariés à tous les niveaux hiérarchiques,
- adapter en permanence les emplois et les compétences tout en poursuivant une politique active d'optimisation des ressources,
- mobiliser les salariés en leur offrant des conditions de travail et d'évolution professionnelle attractives et en les impliquant aux résultats de la société.

La dynamique en matière de relations sociales s'est traduite par la conclusion de plusieurs accords d'entreprise signés par les partenaires sociaux. SII a notamment conclu avec les organisations syndicales représentées au sein de l'entreprise un accord relatif à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, un accord sur les salaires, et (en cours de finalisation) un accord sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

4.9.2 Engagement sociétal

L'engagement sociétal de SII découle directement des valeurs de l'entreprise et est en accord avec le fonctionnement et le positionnement de la société vis-à-vis des salariés (cohésion, adhésion) et aux parties prenantes de l'écosystème (image, légitimité). De plus, l'action sociétale ne peut être pérenne que si la société y trouve son compte d'un point de vue économique.

Les bénéfices attendus sont de l'ordre :

- identification de SII comme étant concernée par les problèmes de la société civile,
- innovation et différenciation par rapport à la concurrence,
- fidélisation collaborateurs et clients,
- amélioration de l'image et de la réputation.



4. Rapport du président du directoire

Quelques actions SII :

- élimination de toutes formes de discrimination à l'embauche,
- emploi de personnes handicapées ainsi que leur maintien dans l'emploi,
- favoriser les économies d'énergie tant au niveau des locaux (bilan énergétique, ampoule à basse consommation) que des moyens de transport (covoiturage, participation aux transports en commun),
- utilisation de matériaux (en particulier le papier) recyclés,
- recyclage des déchets (papier, carton, pile, batterie, emballage, cartouches d'imprimante,...).

4.9.3 Ethique/Déontologie

SII a contribué à la rédaction (et bien entendu respecte) le code déontologique de la profession des SSII en s'imposant des règles à l'égard de ses clients, de ses collaborateurs et de ses confrères.

- Par rapport aux clients :
 - accepter seulement les missions pour lesquelles SII est qualifiée de manière à les remplir au mieux des intérêts du client,
 - adopter des formes contractuelles claires et explicites conformes à la réalité des prestations,
 - établir un contrat définissant précisément les obligations réciproques des parties,
 - respecter la confidentialité des informations, la sécurité des données, les droits de propriété industrielle et refuser toute forme de corruption.
- Par rapport aux collaborateurs :
 - former, responsabiliser, valoriser les collaborateurs et les accompagner dans leur évolution,
 - favoriser un climat de transparence et de loyauté réciproque dans les relations contractuelles au sein de la société,
 - veiller au traitement cohérent et équitable en termes de rémunération, formation, promotion, ... conformément aux compétences et performances de chacun,
 - développer chez les collaborateurs un comportement professionnel et le sens du service.
- Par rapport aux confrères :
 - ne pas tenter de nuire à un confrère par toutes démarches, manœuvres ou déclarations contraires à la vérité ou au principe de loyale concurrence,
 - ne pas recruter un collaborateur d'une société concurrente à seule fin de détourner à son profit un contrat en cours avec un client,
 - s'engager à mettre en place les moyens nécessaires à la lutte contre le piratage,
 - mettre en commun l'expérience et la compétence dans l'intérêt de la profession, promouvoir la profession et en particulier, vis-à-vis des étudiants.

4.9.4 Diversité et égalité professionnelle

SII met en œuvre une politique volontariste de non-discrimination à l'embauche et d'égalité professionnelle dans la gestion des carrières :

- sensibilisation et formation des managers et des ressources humaines impliqués dans le recrutement, la formation et le suivi des collaborateurs aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité,
- prise en compte de la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique,
- communication en interne des engagements de la société en faveur de la non-discrimination et de la diversité,
- intégration des objectifs de non-discrimination, diversité et égalité professionnelle dans le dialogue avec les instances de représentation du personnel,
- rédaction au niveau du bilan social des actions mises en œuvre et des résultats concernant la diversité et l'égalité professionnelle.

Diversité des sexes, diversité des origines, diversités des âges, insertion des personnes handicapées, suivi des personnes âgées ou dont les emplois sont menacés correspondent à l'approche développement durable de SII vis-à-vis de trois enjeux majeurs :

- réglementaire ; prévenir et proscrire tout traitement inégal,
- sociétal ; assurer l'accès à l'emploi et à la promotion pour toutes les catégories de personnel,
- économique ; recruter et s'entourer des meilleurs compétences.

4. Rapport du président du directeur

4.9.5 Développement des compétences

- Recrutement et intégration

Afin de maintenir sa croissance et de répondre à de nouveaux enjeux, SII recrute massivement (810 entrants sur l'exercice) en contrat à durée indéterminée. Ces recrutements ont permis de remplacer les départs mais surtout d'assurer la croissance et le développement en France et à l'international. Dans le cadre de la politique de recrutement, SII a renforcé ses liens de partenariat avec les écoles et les universités et a augmenté sa présence sur les salons et forums de recrutement. En complément du recrutement, SII mène une politique active de stagiaires techniques et commerciaux (l'apprentissage étant moins développé car trop éloigné de nos besoins).

- Développement des compétences et des carrières

En matière de développement des compétences individuelles, chaque collaborateur, au cours de son entretien annuel, fait le point avec son responsable hiérarchique sur ses domaines de compétence, ses souhaits et les possibilités d'évolution. Ces entretiens sont un élément essentiel des processus de mobilité, de gestion de carrière et d'élaboration des plans de formation.

Quelques exemples :

- sur l'exercice, près de quarante mutations inter-site (très majoritairement à l'initiative du collaborateur),
- plus de la moitié des membres de l'équipe de direction ont été recrutés comme "jeune ingénieur" ou "jeune commercial",
- en cas de vacance de postes de management, la promotion interne est privilégiée (composition du directoire et de deux nouveaux directeurs d'agence sur trois).

- Formation

La formation est une composante essentielle du développement de SII. Elle permet à la société de disposer des ressources nécessaires pour répondre aux nouveautés technologiques et pour accompagner le développement professionnel des salariés. Au cours de l'exercice, près de la moitié des collaborateurs ont bénéficié d'actions de formation (technique, management, langue, communication...) pour un montant de l'ordre de 3,1 % de la masse salariale.

- Accord d'entreprise GPEC

Au cours de l'exercice, SII a initialisé avec les instances représentatives du personnel un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cet accord a pour objectif de réduire les écarts entre les besoins à moyen/long terme de compétences de SII et les ressources actuelles et pour ambition de développer les compétences du personnel dans une stratégie d'évolution professionnelle.

Les retombées attendues de cet accord sont :

- pour SII, de trouver les moyens de faire correspondre les compétences actuelles du personnel aux besoins futurs compte tenu des évolutions prévisibles de l'environnement et dans le cadre d'un développement durable,
- pour les salariés, de recevoir une (re)valorisation de leurs compétences et de leur contribution actuelle et future à la performance de leur société,
- pour l'écosystème au niveau d'un bassin d'emploi d'éviter des risques de déséquilibre en anticipant les ajustements nécessaires en terme de formation ou de mobilité.

4.9.6 Relation avec les clients

Il n'y a pas de développement durable sans satisfaction durable des clients.

Le développement de la relation client est basé sur une organisation et des outils qui en valident la pertinence dans la durée. La volonté de SII de placer ses clients au cœur de ses préoccupations est illustrée par sa politique de référencement, par l'historique et par la récurrence de cette relation.

Quelques exemples :

- Le taux de fidélisation client (% de CA de l'année courante réalisé avec des sociétés déjà clientes l'année précédente) est de 96 % à un an et de 89 % à deux ans,
- la note de satisfaction client, remontée à partir d'enquêtes de satisfaction client du système qualité SII, est en légère croissance d'une année sur l'autre (toujours supérieure à 16/20).

4. Rapport du président du directoire

Notre approche clientèle se veut respectueuse de l'environnement du marché. Elle vise à rechercher la fidélité des clients "grands comptes dans le volume et la durée", meilleur indicateur de la qualité de nos prestations dans la durée. Elle vise en outre à fournir à nos clients des services à valeur ajoutée technologique, générateurs pour eux de compétitivité et de pérennité. Cette volonté fait appel à notre professionnalisme, à notre engagement et à notre réactivité.

4.9.7 Relations avec les parties prenantes

Au-delà de l'activité au quotidien, SII est enracinée dans la réalité locale, dans un tissu de parties prenantes de la société civile qui sont prises en compte au niveau de chaque entité opérationnelle.

Quelques exemples :

- communauté financière ; présentation de la société à l'école de la Bourse,
- pouvoirs publics ;
 - lobbying sur les technologies de l'information,
 - participation à l'indice INSEE,
- collectivités locales ; participation aux technopoles de Sophia Antipolis "Telecom Valley" et Rennes Atalante,
- associations professionnelles - Syntec informatique ;
 - commission "logiciel embarqué",
 - participation à l'indice Syntec,
- écoles d'ingénieurs ;
 - participation à de nombreux forums,
 - simulation de recrutements,
 - administrateur du comité Pascaline regroupant les écoles d'ingénieurs,
- associations diverses, mécénat ; "Baisser les barrières" – Associations de non voyants.

4.10 Divers

4.10.1 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	SALUSTRO REYDEL			
	C.E.E.C.A.		membre de KPMG International	
	2006/07	2007/08	2006/07	2007/08
Audit	31 500	31 500	35 580	31 500
- Commissariat aux comptes				
- Certification, examen des comptes				
Missions accessoires	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres prestations	Néant	Néant	Néant	Néant
- Juridique, fiscal, social				
- Traitement de l'information				
- Audit interne				
- Autres				
Total	31 500	31 500	35 580	31 500

Ce tableau montre que, pour les deux exercices, l'intégralité des prestations concernent des travaux de commissariat à l'exclusion de toutes autres prestations.

4.10.2 Autorisation de rachat par la société de ses propres actions

Nous vous rappelons que l'assemblée générale à caractère mixte du 20 septembre 2007 avait renouvelée l'autorisation donnée au conseil d'administration pour procéder au rachat des actions de la société. Cette autorisation a été utilisée, par contre sa durée de validité n'étant que de dix huit mois, nous vous proposons, aujourd'hui, de substituer à l'autorisation consentie l'an dernier une nouvelle autorisation suivant des modalités identiques.

5. Rapport du président du conseil de surveillance

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L.225-68 alinéa 7 du code de commerce).

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions légales issues de la loi de sécurité financière du 1er août 2003, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de président du conseil de surveillance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Seront successivement présentés les points suivants :

- la gouvernance d'entreprise,
- les procédures de contrôle interne et les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière du groupe.

5.1 Gouvernance de l'entreprise

SII est, depuis l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2007, une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Cette forme de société permet de dissocier la fonction de gestion et celle de contrôle assurant ainsi un équilibre des pouvoirs.

5.1.1 Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an. Afin d'assurer correctement sa mission, il reçoit une information régulière et complète sur les points qui lui sont soumis préalablement à ses séances, portant sur l'ensemble des questions mises à l'ordre du jour et notamment trimestriellement sur la gestion de la société.

Le conseil de surveillance est actuellement constitué de quatre membres venant d'horizons divers dont trois d'entre eux répondent aux critères d'indépendance tel que précisés par le rapport Bouton. Bernard Huvé assure la présidence du conseil de surveillance, Jean-Yves Le Metayer la vice présidence, les autres membres sont ; Delphine Lalanne et Jean-Yves Fradin.

Depuis le 20 décembre 2007 le conseil de surveillance s'est réuni quatre fois avec un taux de présence des membres de 94 %. Durant ces réunions, le conseil a traité des sujets suivants :

- comptes semestriels et annuels, le chiffre d'affaires trimestriel, les engagements hors bilan, les révisions d'activité et de résultats,
- évolutions stratégiques du groupe en particulier le développement à l'international et l'offre off-shore,
- certains autres thèmes plus spécifiques ou d'actualité ; freins à la mise en place de la nouvelle organisation, dossier d'acquisition, annulation d'actions, plan d'actions gratuites pour le management,...

Lors de l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2007 modifiant le mode de gouvernance de la société, il a été créé au sein du conseil de surveillance deux comités spécialisés à savoir : un comité d'audit et des comptes et un comité des rémunérations et des nominations.

5. Rapport du président du conseil de surveillance

5.1.1.1 Comité d'audit et des comptes

Il est composé de Bernard Huvé qui assure la présidence du comité, de Jean-Yves Le Metayer et de Delphine Lalanne. Il est chargé d'assister le conseil de surveillance dans l'exécution de ses missions et responsabilités dans le domaine de l'information financière et de l'audit.

Il a pour mission :

- d'examiner les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports de gestion et les tableaux d'activité et de résultat,
- de s'assurer du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés,
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées,
- de contrôler la qualité et la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires,
- d'examiner la procédure de sélection des commissaires aux comptes de la société, en particulier sur les choix et leurs conditions de rémunérations aux fins de formuler les observations,
- d'étudier chaque année les plans d'intervention respectifs des commissaires aux comptes et des auditeurs internes, d'examiner les rapports d'audit interne de l'année écoulée et le programme des missions de l'année en cours,
- d'examiner chaque année le rapport du directoire sur l'exposition du groupe aux risques, notamment financiers et contentieux, et les engagements hors bilan significatifs.

5.1.1.2 Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé de Bernard Huvé qui assure la présidence du comité, de Jean-Yves Le Metayer et de Jean-Yves Fradin. Il est chargé de soumettre au conseil de surveillance des propositions en vue de la nomination des membres du conseil de surveillance, des membres du directoire, du président du directoire, d'éventuels directeurs généraux et des membres du comité d'audit. Il est également tenu informé par le président du conseil de surveillance des nominations des autres dirigeants du groupe. En outre, le comité propose au conseil de surveillance le montant des jetons de présence à soumettre à l'assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du conseil de surveillance.

Le comité peut proposer par ailleurs au conseil de surveillance la rémunération de certains mandataires sociaux et, sur demande du président du conseil de surveillance, donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la société.

Mandats et fonctions exercés par les membres du conseil de surveillance de la société SII au 31 mars 2008 :

	Fonctions et mandat	Société	Date de nomination	Echéance du mandat
Bernard Huvé	Président du conseil de surveillance	SII	AGM 20/12/2007	AGO comptes 2012/13
Jean-Yves Le Metayer	Vice président du conseil de surveillance	SII	AGM 20/12/2007	AGO comptes 2012/13
Delphine Lalanne	Membre du conseil de surveillance	SII	AGM 20/12/2007	AGO comptes 2012/13
Jean-Yves Fradin	Membre du conseil de surveillance	SII	AGM 20/12/2007	AGO comptes 2012/13

5.1.2 Le directoire

Le directoire est composé de trois membres, le président du directoire, Eric Matteucci, représente la société vis-à-vis des tiers et deux membres : Patrice Demay en charge des opérations nationales et Jean-Paul Chevée responsable du développement à l'international. Le directoire en tant qu'organe exécutif se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société le nécessite. Le président a une voix prépondérante. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Seul le président du directoire peut engager la société vis-à-vis des tiers.

5. Rapport du président du conseil de surveillance

Mandats et fonctions exercés par les membres du directoire de la société SII au 31 mars 2008 :

	Fonctions et mandat	Société	Date de nomination	Echéance du mandat
Eric Matteucci	Président du directoire	SII	CS 20/12/2007	AGO comptes 2012/13
Patrice Demay	Membre du directoire	SII	CS 20/12/2007	AGO comptes 2012/13
Jean Paul Chevée	Membre du directoire	SII	CS 20/12/2007	AGO comptes 2012/13

5.1.3 Le comité de direction

Il rassemble les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du groupe, français et étrangers. Il a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation des différentes unités ainsi que sur les sujets transverses (marchés, offres, clients, ressources humaines, objectifs de développement...).

En plus des membres du directoire, le comité de direction est composé de :

Thierry Audier	Directeur de l'établissement de Sophia Antipolis
Frédéric Belleton	Directeur de l'établissement de Lyon
Guy Bonvalet	Directeur de l'établissement de Nantes
Didier Cordonnier	Directeur de l'établissement de Strasbourg
Arnaud Duval	Président de SII République Tchèque
Pierre-Yves Genet	Directeur de l'établissement de Toulouse
Philippe Herrmann	Président de SII Belgique
Virginie Lacoste	Directrice du recrutement
Didier Lalanne	Directeur de l'établissement de Paris Ouest
Gérard Lary	Directeur de l'établissement de Rennes
Rémi Lejeune	Directeur de l'établissement de Lille
Grégoire Nitot	Président de SII Pologne
Frédéric Ponsard	Directeur de l'établissement d'Aix en Provence
François Pontoizeau	Directeur de l'établissement de Paris Sud

5.1.4 Initiés et déontologie boursière

Conformément aux dispositions de l'article L621-18-4 du code monétaire et financier et aux recommandations reprises par le nouveau règlement de l'AMF, les membres du conseil de surveillance et du directoire sont tenus de procéder à la déclaration des transactions significatives effectuées sur les titres de la société et s'interdisent d'intervenir à titre personnel sur les titres SII pendant les périodes visées par la réglementation. Ces recommandations ont été élargies aux "tiers" intervenant de façon permanente ou occasionnelle pour la société, tels que commissaires aux comptes, banquiers, avocats, conseils.

5.1.5 Conflits d'intérêts

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société des membres du conseil de surveillance et des dirigeants de la société et leurs intérêts privés et/ou devoirs.

En outre, à la connaissance de SII, aucun de ses mandataires sociaux, au cours des cinq dernières années, n'a

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation,
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels),
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

5. Rapport du président du conseil de surveillance

5.1.6 Rémunérations et avantages en nature attribués par le groupe aux membres du conseil de surveillance.

Durant l'exercice, Monsieur Bernard Huvé a tenu jusqu'au 20/12/2007 les postes de président du conseil d'administration et de directeur général, il a été nommé à partir de cette date président du conseil de surveillance. Il en a été de même pour les trois autres membres du conseil d'administration qui à la date de l'AGM sont devenus membres du conseil de surveillance.

	Montants au titre de l'exercice 2006/07		Montants au titre de l'exercice 2007/08	
	dus	versés	dus	versés
Bernard HUVÉ				
- Rémunération fixe	151 726	151 726	150 000	150 000
- Rémunération variable	48 340	46 610	50 230	48 340
- Jetons de présence	0	0	0	0
- Attribution de titres	0	0	0	0
- Avantages en nature	0	0	0	0
Total	200 066	198 336	200 230	198 340
Jean-Yves LE METAYER	0	0	0	0
Delphine LALANNE	0	0	0	0
Jean-Yves FRADIN	0	0	0	0

Rémunérations brutes et avantages en nature au sens des articles L228-13 et L225-93 du code de commerce. En euros brut (hors cotisations sociales employeur mais avant déductions des cotisations sociales salariales). La part variable de la rémunération de Bernard Huvé est basée sur le résultat net du groupe.

5.2 Procédures de contrôle interne

L'objectif du contrôle interne, est d'assurer la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entités du groupe et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier comptables et financiers. Il vise à assurer la conformité aux lois et aux réglementations applicables. Il contribue à la transparence de l'organisation, à la protection des actifs du groupe, à une gestion et un suivi efficaces des opérations, à l'amélioration des performances et à la maîtrise des coûts. Néanmoins, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir qu'une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

L'organisation implique une délégation de pouvoirs et de responsabilité aux acteurs opérationnels à tous les niveaux du groupe. Cette responsabilité s'exerce dans le respect des principes d'actions et de comportements qui résultent de la culture d'entreprise du groupe :

- respect rigoureux des règles communes au groupe, notamment en matière de délégation de pouvoirs, de prises d'affaires et d'information comptable et financière. Ces règles communes prenant en compte une forte décentralisation et une autonomie des responsables opérationnels doivent être appliquées de manière stricte par les collaborateurs concernés,
- transparence et loyauté des collaborateurs vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter des éventuelles difficultés avec l'aide de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles du groupe,
- respect des lois et réglementations en vigueur,
- sécurité des personnes.

5. Rapport du président du conseil de surveillance

5.2.1 Procédures qualité

Le système qualité SII (ISO 9001 depuis 1992 régulièrement renouvelé depuis et intégrant les normes V2000) est un référentiel qualité en libre accès pour l'ensemble du personnel du groupe. Il définit les responsabilités (fiches de postes) et les procédures opérationnelles métiers.

- Avant vente et proposition commerciale. Avant toute proposition commerciale un processus interne de décision de réponse ou non à l'appel d'offres du client est mis en place (GO/NOGO). En cas de décision positive, une proposition technique et commerciale fait l'objet de validation portant sur les aspects technique, économique et juridique (revue d'offre). La hiérarchie est plus ou moins impliquée dans cette revue en fonction du montant de l'offre.
- Validation de la commande. La revue de lancement permet d'une part de valider la commande client et d'en vérifier la cohérence vis-à-vis de la proposition et d'autre part d'affecter un responsable projet et de planifier les ressources nécessaires à l'exécution de la commande.
- Exécution de la commande. Des revus périodiques (au moins mensuelles) portent sur l'avancement de la commande, le coût, le planning, les difficultés. Ces revues permettent de définir les encours de fabrication et d'éventuelles pertes à terminaison.

5.2.2 Procédures budgétaires

Les différentes unités opérationnelles du groupe élaborent leur stratégie et proposent un budget annuel décomposé par trimestres. Après validation, ce budget est suivi trimestriellement, les écarts entre la prévision et la réalisation sont analysés lorsqu'ils sont significatifs et peuvent conduire à une replanification du trimestre suivant.

5.2.3 Procédures diverses pilotées par la direction financière

- Assurances. Le recensement des risques assurables ainsi que la couverture de ces risques sont pilotés par la direction financière.
- Litiges. Le suivi et le reporting des litiges sont assurés en permanence par la direction financière en liaison avec les juristes externes. Un état de synthèse est établi semestriellement.
- Communication des résultats. L'élaboration et la validation des communiqués de presse et présentation investisseurs concernant les résultats trimestriels, semestriels et annuels du groupe sont régies par la direction financière.

5.2.4 Les acteurs du contrôle interne

Finalement, le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de la société.

- Au niveau du conseil de surveillance et plus particulièrement du comité d'audit, afin de procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun dans le cadre d'un plan d'audit défini en commun avec l'audit interne.
- Au niveau du directoire qui recueille les dysfonctionnements des procédures, les insuffisances et les difficultés d'application au quotidien de ces procédures et qui, en conséquence, se doit d'engager les actions préventives et correctives.
- Au niveau de l'audit interne qui a la responsabilité d'élaborer et d'évaluer le fonctionnement des dites procédures et de préconiser toutes améliorations pour les rendre plus pertinentes.
- Au niveau de chaque collaborateur qui, à travers le manuel des procédures, les utilise au quotidien en fonction des objectifs de son poste. C'est le cas des responsables d'unités mais aussi des correspondantes administratives qui doivent jouer un rôle primordial en termes d'utilisation et de retour d'expérience.

5.2.5 Prévention des risques

Les instructions et orientations de la direction générale sont déclinées au niveau des unités opérationnelles, ce qui permet aux collaborateurs de comprendre ce que la direction attend d'eux, d'adhérer au développement de la société, de connaître et de s'approprier l'étendue de leur champ d'actions et d'opportunités.

5. Rapport du président du conseil de surveillance

Eu égard à la diversité et à la croissance des activités, à la décentralisation géographique et à ces objectifs financiers, la direction de la société a mis en place des mesures destinées à maîtriser les risques susceptibles d'affecter les résultats, les actifs de la société et l'ensemble des engagements pris vis-à-vis de ses clients.

- Une organisation dont l'élément de base est l'unité opérationnelle et dont le responsable exerce, par délégation du directoire, la totalité des responsabilités au quotidien, en particulier au niveau des engagements de résultats.
- Des lignes de reporting directes, rapides et réactives (suivi mensuel).
- Un reporting permanent sur la gestion des risques, des litiges et des procédures.
- Une politique d'assurance pérenne pour la responsabilité civile concernant les dommages consécutifs ou non consécutifs et la responsabilité des mandataires sociaux.

5.2.6 Evolution du contrôle interne

SII se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle financier (budget/reporting) est opérationnel depuis 1995. Les outils sur lesquels il s'appuie restent performants à la taille actuelle mais devront être adaptés en cas de croissance significative du groupe. La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par l'encadrement et le contrôle de gestion groupe. Selon l'évolution de sa taille, SII renforcera pragmatiquement cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes,...). Le groupe sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration.

En conclusion, le contrôle interne est sous-tendu par la culture d'entreprise qui est, elle-même, basée sur des règles d'éthique et d'intégrité portées historiquement par les membres de la direction de la société. Toutefois, cela ne peut empêcher qu'un salarié commette une fraude, déroge aux dispositions légales et/ou réglementaires ou communique des informations trompeuses sur la société.

5.3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Ces procédures visent à assurer une gestion comptable et un suivi financier rigoureux des activités du groupe. Elles concourent à la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales réglementaires et aux normes définies par le groupe.

Les procédures d'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière s'articulent autour de grands principes définis pour l'ensemble des établissements du groupe :

- forte implication de la direction générale dans le suivi des états de synthèse mensuels et des résultats trimestriels en relation avec le processus budgétaire,
- réconciliations trimestrielles des données du contrôle de gestion avec les informations en provenance de la comptabilité,
- intégrité et confidentialité des informations du logiciel de suivi des agences administré par l'informatique interne du groupe,
- logiciel de paie et de comptabilité indépendants mais fortement interfacés au niveau des transferts d'informations,
- verrouillage des signataires sur les comptes bancaires.

Les personnes chargées de l'élaboration et du contrôle de ces informations sont :

- les responsables d'entité et le contrôle de gestion pour la gestion mensuelle de l'activité,
- le contrôle de gestion en ce qui concerne l'état quotidien de trésorerie du groupe,
- le service comptable en charge de la production des états sociaux et consolidés trimestriels, semestriels et annuels,
- le directoire et la direction financière globalement impliqués et responsables de la production de l'information comptable et financière du groupe.

5. Rapport du président du conseil de surveillance

5.3.1 Procédures comptables

Au niveau opérationnel, le groupe utilise un logiciel interne pour le suivi des différentes affaires. Pour chaque entité, il fournit mensuellement des résultats en termes de chiffre d'affaires, marges sur projets, plan de charge et différents ratios de gestion.

Le bilan et le compte de résultats consolidés sont disponibles chaque trimestre (date d'arrêté plus 60 jours), ils sont publiés semestriellement et annuellement. Seul le chiffre d'affaires est publié au T1 et T3. Les comptes consolidés du groupe sont établis selon un plan de comptes interne et les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards).

5.3.2 Procédures financières

Pour les entités françaises, les flux de trésorerie sont centralisés au siège pour permettre une gestion de trésorerie optimale. Cette gestion est sans risque, elle est basée sur des OPVCM. Le nombre d'organismes bancaires est réduit.

Compte tenu de la santé financière du groupe et de la génération régulière de cash, le groupe autofinance son développement. Pas de financement externe.

Pour les entités internationales qui nécessitent un financement, il est effectué par SII SA aux meilleures conditions de marché avec approbation préalable (montant et taux) par le conseil de surveillance.

5.4 Rapport du conseil de surveillance sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L225-115 du code de commerce, le conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels sociaux et consolidés arrêtés par le directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2008 et le rapport de gestion ont été communiqués au conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2008 font apparaître les principaux postes suivants :

- Total du bilan 89 818 249 euros.
- Résultat de l'exercice 8 340 125 euros.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 font apparaître les principaux postes suivants :

- Total du bilan 86 220 326 euros.
- Résultat net consolidé de l'exercice part du groupe 8 022 771 euros.

Le conseil de surveillance n'a aucune observation particulière à formuler ni sur l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 ni sur le rapport du directoire relatif à cet exercice.

Le conseil de surveillance a aussi examiné le texte des résolutions arrêtées par le directoire et présentées à l'assemblée générale des actionnaires. Il recommande à l'assemblée générale des actionnaires l'adoption de l'ensemble des résolutions qui lui sont proposées.

6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société S.I.I. S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société retient pour les tests d'évaluation des fonds de commerce les données liées à l'évolution du chiffre d'affaires et des effectifs comme exposé en note 1 (page 19 du présent document).

Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces paramètres.

- Votre société applique la méthode dite « à l'avancement » dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat des contrats au forfait comme exposé en note 11 (page 24 du présent document).

Nous nous sommes assurés de la correcte application de cette méthode.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes
Levallois Perret et Paris le 28 juillet 2008

SALUSTRO REYDEL
membre de KPMG International
Michèle Bonard
Associée

C.E.E.C.A.
Jean-Paul Le Mentec
Associé

6. Rapports des commissaires aux comptes

6.2 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.I.I. S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté notamment sur :

- Votre société retient pour les tests d'évaluation des fonds de commerce les données liées à l'évolution du chiffre d'affaires et des effectifs,
- Votre société applique la méthode dite « à l'avancement » dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat des contrats au forfait.

Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Les commissaires aux comptes
Levallois Perret et Paris le 28 juillet 2008

SALUSTRO REYDEL
membre de KPMG International
Michèle Bonard
Associée

C.E.E.C.A.
Jean-Paul Le Mentec
Associé

6.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes
Levallois Perret et Paris le 28 juillet 2008

SALUSTRO REYDEL
membre de KPMG International
Michèle Bonard
Associée

C.E.E.C.A.
Jean-Paul Le Mentec
Associé

6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance relatif au contrôle interne

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société S.I.I. S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes
Levallois Perret et Paris le 28 juillet 2008

SALUSTRO REYDEL
membre de KPMG International
Michèle Bonard
Associée

C.E.E.C.A.
Jean-Paul Le Mentec
Associé

7. Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- approbation des comptes sociaux 2007/08 ; quitus aux administrateurs, aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance,
- approbation des comptes consolidés 2007/08,
- affectation du résultat,
- rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- programme de rachat d'actions,
- formalités.

Première résolution - Approbation des comptes sociaux 2007/08.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, du rapport du Président du conseil de surveillance et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 mars 2008, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice de 8 340 126 euros, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'élèvent à un montant global de 49 051 €.

L'assemblée générale donne quitus de l'exécution de leur mandat aux administrateurs, aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice 2007/08.

Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés 2007/08.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du directoire, du conseil de surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2008, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un résultat net part du groupe de 8 022 771 euros, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports.

Troisième résolution - Affectation du résultat.

Sur proposition du directoire, l'assemblée générale décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice 2007/08	8 340 126 €
Report à nouveau	188 774 €
Bénéfice distribuable	8 528 900 €
Dividendes (*1)	1 200 000 €
Réserve légale (*2)	3 400 000 €
Autres réserves (*3)	3 887 870 €
Report à nouveau	41 030 €

(*1) Soit 0,06 euro par action, éligible à la réfaction de 40%, sur une base de 20 000 000 actions.

(*2) Afin de porter le poste « réserve légale » à 4 000 000 euros.

(*3) Afin de porter le poste « autres réserves » à 4 200 000 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué une semaine après l'assemblée générale.

7. Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale

Compte tenu que les actions possédées par la société ne peuvent donner droit aux dividendes, le directoire précise que le bénéfice correspondant aux dividendes de ces actions sera affecté au poste « report à nouveau » (soit la somme de 66 077 euros correspondant aux 1 101 278 actions auto détenues au 31 mars 2008).

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents, ont été les suivants :

	31/03/2005	31/03/2006	31/03/2007
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Dividende total	840 000 €(1)	1 020 000 €(2)	1 110 000 €(2)
Dividende versé	0,28 €	0,34 €	0,37 €

(1) Revenus éligibles à la réfaction de 50%

(2) Revenus éligibles à la réfaction de 40%

Quatrième résolution – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L.225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice 2007/08.

Cinquième résolution – Programme de rachat d'actions.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil de surveillance, autorise le directoire, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir en une ou plusieurs fois un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % des actions composant le capital social. Sur la base du nombre d'actions détenues au 31 mars 2008, le nombre maximum d'actions pouvant être rachetées serait de 898 722 actions (soit 4,49 %).

Ces acquisitions pourront être réalisées en vue de :

- animer le marché des actions, visant notamment à assurer la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- procéder à l'annulation des actions acquises dans le cadre de la cinquième résolution de l'assemblée générale à caractère mixte du 21 septembre 2006 relative à l'autorisation de réduction du capital,
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions notamment en cas de croissance externe.

Ces achats d'actions pourront, dans les limites de la réglementation en vigueur, aux époques que le directoire déterminera, être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres. Le prix maximum d'achat est fixé à 10 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution d'actions gratuites, les montants indiqués seront ajustés dans les mêmes proportions. Le montant maximum de l'opération serait de 8 987 220 euros. La présente opération est donnée pour une durée de dix huit mois à dater de l'assemblée, soit jusqu'au 18 mars 2010.

Les actions auto détenues ne donneront pas droit aux dividendes et, en cas d'augmentation de capital par souscription d'actions en numéraire, la société ne pourra exercer de droit préférentiel de souscription. Elles seront privées de droit de vote. Tous pouvoirs sont conférés au directoire à l'effet de procéder à ces opérations notamment de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et d'une manière générale faire le nécessaire.

Cette autorisation annule et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 20 septembre 2007.

Sixième résolution – Formalités.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du présent procès-verbal à effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité requises par la législation.

8. Responsables du document

8.1 Responsable du document de référence

Monsieur Bernard Huvé - président du conseil de surveillance.

8.2 Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes applicables et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 50 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

Paris le 31 juillet 2008

Le président du conseil de surveillance

Bernard Huvé

8.3 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

C.E.E.C.A.
112, avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16
représentée par Monsieur Jean-Paul Le Mentec
Associé

SALUSTRO REYDEL
membre de KPMG International
2 bis, rue de Villiers
92532 Levallois-Perret Cedex
représentée par Madame Michèle Bonard
Associée

Date des mandats

Renouvelée lors de l'AGO du 22/09/2003.

Renouvelée lors de l'AGO du 22/09/2005.

Durée et date d'expiration des mandats

Du 22/09/2003 jusqu'à l'assemblée statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Du 22/09/2005 jusqu'à l'assemblée statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

Madame Laurence Le Mentec
7, boulevard du Maréchal Galliéni
77401 Lagny sur Marne

Madame Martine Avenard
53, rue de Villiers
92532 Levallois Perret Cedex

Date des mandats

Renouvelée lors de l'AGO du 22/09/2003.

Renouvelée lors de l'AGO du 22/09/2005.

Durée et date d'expiration des mandats

Du 22/09/2003 jusqu'à l'assemblée statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Du 22/09/2005 jusqu'à l'assemblée statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

8.4. Responsable de l'information

Monsieur Eric Matteucci – Tel. 01.42.84.82.22 – Fax 01.42.84.30.82 – e-mail : ematteucci@sii.fr

9. Table de correspondance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

1. Personnes responsables		10. Trésorerie et capitaux	
1.1. Responsable du document de référence	78	10.1. Variation des capitaux propres	17
1.2. Attestation du responsable du document de référence	78	10.2. Flux de trésorerie	16
2. Contrôleurs légaux des comptes		10.3. Conditions d'emprunt - Structure de financement	*
2.1. Responsables du contrôle des comptes	78	10.4. Restrictions à l'usage des capitaux	*
2.2. Changement de contrôleurs légaux	*	10.5. Sources de financement futures	*
3. Informations financières sélectionnées		11. Recherche et développement - Brevets et licences	*
3.1. Informations financières historiques (chiffres clés)	13	12. Informations sur les tendances	
3.2. Informations financières (périodes intermédiaires)	*	12.1. Evolutions et tendances	51
4. Facteurs de risques	58	12.2. Perspectives	60
5. Informations concernant l'émetteur		13. Prévisions ou estimations du bénéfice	*
5.1. Historique et évolution de la société	8	13.1. Prévisions et estimations du bénéfice	
5.1.1. Dénomination et siège social	44	13.2. Rapport des contrôleurs légaux sur les prévisions	
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	44	13.3. Bilan et résultat prévisionnel	
5.1.3. Date de constitution et durée de la société	44	13.4. Prospectus en cours avec des données prévisionnelles	
5.1.4. Forme juridique et législation applicable	44	14. Organes d'administration et de direction générale	
5.1.5. Historique	8	14.1. Conseil de surveillance, directoire et comité de direction	66-68
5.2. Investissements	*	14.2. Conflit d'intérêts potentiels	68
5.2.1. Investissements réalisés	19-20	15. Rémunérations et avantages en nature	
5.2.2. Investissements en cours	*	15.1. Rémunérations et avantages en nature	69
5.2.3. Investissements futurs	*	15.2. Primes, retraites ou autres avantages	*
6 Activités		16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction générale	
6.1. Principales activités	9	16.1. Mandats dans la société	67-68
6.1.1. Nature des opérations	9	16.2. Contrats de service avec filiale	*
6.1.2. Nouvelles activités	*	16.3. Comité d'audit et comité des rémunérations	67
6.2. Principaux marchés	50	16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	66
6.3. Evénements exceptionnels	*	17. Renseignements concernant le personnel	
6.4. Dépendances diverses (brevets, licences, ...)	58-59	17.1. Informations relatives aux salariés	53-55
6.5. Positionnement concurrentiel	50	17.2. Participation et stock-option	25-26 ; 55
7. Organigramme		17.3. Accord de participation	55
7.1. Société mère	19	18. Renseignements concernant le capital	
7.2. Filiale	19	18.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	47
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	*	18.2. Titres ayant des droits spécifiques	45
8.1. Immobilisations corporelles significatives		18.3. Contrôle de l'émetteur	47
8.2. Impact sur l'environnement		18.4. Pacte d'actionnaires	47
9. Examen de la situation financière et du résultat		19. Opérations avec des apparentés	*
9.1. Situation financière	13		
9.2. Résultat opérationnel	13		
9.2.1. Evénements exceptionnels	*		
9.2.2. Changements importants	*		
9.2.3. Influence d'événements extérieurs	*		

(*) sans objet pour l'émetteur

9. Table

de correspondance du document de référence

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats			
20.1. Informations financières historiques	43	21.2. Acte constitutif et statuts	44
20.2. Informations financières proforma	*	21.2.1. Objet social	44
20.2.1. Comptes consolidés	14	21.2.2. Règlement intérieur du directoire	*
20.2.2. Comptes IFRS	14	21.2.3. Droits, privilèges, restriction des actions	45
20.3. Etats financiers consolidés	14	21.2.4. Modification des droits des actionnaires	*
20.4. Vérification des informations financières historiques	*	21.2.5. Convocation et admission aux assemblées	45
20.4.1. Audit des contrôleurs légaux	73-74	21.2.6. Règlement en cas de changement de contrôle	*
20.4.2. Vérification des comptes	73-74	21.2.7. Disposition pour seuil de participation	*
20.4.3. Source des informations non vérifiées	*	21.2.8. Disposition pour modification du capital	46
20.5. Date des dernières informations financières	52	22. Contrats importants	*
20.6. Informations financières, intermédiaires et autres	*	23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	*
20.6.1. Résultats trimestriels	*	23.1. Déclaration d'expert	
20.6.2. Informations financières intermédiaires	*	23.2. Déclaration de tierce partie	
20.7. Politique de distribution des dividendes	76-77	24. Documents accessibles au public	www.sii.fr
20.8. Litige, arbitrage ou fait exceptionnel	59	25. Informations sur les participations	19 ; 58
20.9. Changement significatif de la situation financière	*		
21. Informations complémentaires			
21.1. Capital social	46		
21.1.1. Informations sur les actions de l'émetteur	46		
21.1.2. Actions non représentatives du capital	*		
21.1.3. Actions en autodétention	47		
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles	*		
21.1.5. Capital souscrit non libéré	*		
21.1.6. Option ou/et accord conditionnel	*		
21.1.7. Tableau d'évolution du capital sur cinq ans	46		

(*) sans objet pour l'émetteur

En application des articles 211 et suivants du règlement général de l'AMF, le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 juillet 2008. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Aix en Provence

Parc de l'Escapade
Bâtiment B
R.N.7
13100 Le Tholonet
Tel. : 04.42.91.28.50
Fax : 04.42.91.28.51

Bordeaux

Immeuble Topaze
10, rue Gutenberg
33700 Mérignac
Tel. : 05.57.29.13.40
Fax : 05.56.34.30.91

Brest

14, rue Amiral Romain Desfossés
29200 Brest
Tel. : 02.98.46.62.22
Fax : 02.98.44.77.72

Caen

20, rue Bailey
14000 Caen
Tel. : 02.31.06.60.05
Fax : 02.31.47.24.34

La Ciotat

Immeuble Le Forum
ZI Athelia IV
Quartier Roumagoua
Avenue de la Tramontane
13600 La Ciotat
Tel. : 04.42.83.79.60
Fax : 04.42.83.79.61

Lannion

Espace Pascal
9, rue Pascal
22300 Lannion
Tel. : 02.96.48.63.85

Le Mans

Novaxis - Bâtiment A
83, boulevard Alexandre Oyon
72100 Le Mans
Tel. : 02.43.85.35.62

Lille

10, allée du Château Blanc
59290 Wasquehal
Tel. : 03.28.32.51.00
Fax : 03.28.32.51.01

Lyon

Immeuble Le Fontenoy
96, boulevard Vivier Merle
69423 Lyon Cedex 03
Tel. : 04.72.84.69.99
Fax : 04.72.84.69.90

Montpellier

Immeuble Castelnau 2000
223, rue Clément Ader
34170 Castelnau Le Lez
Tel. : 04.99.53.22.10
Fax : 04.99.53.22.11

Nantes

Immeuble Concorde
1, rue Charles Lindbergh
44346 Bouguenais Cedex
Tel. : 02.40.05.28.28
Fax : 02.40.05.29.29

Niort

Bâtiment B
18, avenue Léo Lagrange
79000 Niort
Tel. : 05.49.32.15.18

Paris Ouest

1, rue de la Gare
95117 Sannois Cedex
Tel. : 01.30.25.77.40
Fax : 01.30.25.77.41

Paris Sud

Immeuble Le Volta
17/19, rue Jeanne Braconnier
92366 Meudon la forêt Cedex
Tel. : 01.40.94.95.95
Fax : 01.40.94.01.80

Rennes

Espace Nobel – Bâtiment A
2, allée de Becquerel
35700 Rennes
Tel. : 02.99.12.57.10
Fax : 02.99.12.57.19

Sophia Antipolis

Immeuble Marco Polo – Bâtiment D
Font de l'Orme
790 Avenue du Docteur Maurice Donat
06250 Mougins
Tel. : 04.92.96.88.99
Fax : 04.92.96.88.98

Strasbourg

4, rue de Sarrelouis
67000 Strasbourg
Tel. : 03.90.23.62.62
Fax : 03.88.32.07.66

Toulouse

Buropolis A – Bâtiment A
150, rue Nicolas Vauquelin
31100 Toulouse
Tel. : 05.34.61.59.59
Fax : 05.34.61.59.58

Tours

BP 414
39, rue des Granges Galland
37754 Saint Avertin Cedex
Tel. : 02.47.80.48.95
Fax : 02.47.80.48.57

Vitrolles

Immeuble Airport – Bâtiment B
20, route de l'aéroport
13127 - Vitrolles
Tel. : 04.42.91.28.50
Fax : 04.42.91.28.51

SII Belgique - Bruxelles

Stéphanie Square Centre
Avenue Louise, 65 Box 11
B-1050 Brussels
Tel. : 00.32.253.578.79
Fax : 00.32.476.341.332

SII Maroc - Casablanca

213 Boulevard de la Résistance
Yousra étage 2 # 8
Casablanca
Tel. : 212.22.43.83.90
Fax : 212.22.43.83.91

SII Pologne - Varsovie

Sp z o.o.
Ul Rejtana 17/15
02-516 Warszawa
Polska
Tel. : 00.48.22.64.64.185
Fax : 00.48.22.64.64.186

SII République Tchèque - Prague

Bâtiment Omnipol
Nekazanka 11
CZ 112-21 Prague 1
Tel. : 00.420.224.012.191
Fax : 00.420.224.012.190

SII Siège Social - Paris

83, boulevard du Montparnasse - 75006 Paris
Tel. : 01.42.84.82.22 - Fax : 01.42.84.30.82



<http://www.sii.fr>